



EAGLE

<http://www.eagle-togo.org>

EAGLE-TOGO

Application de la loi faunique

Rapport annuel 2019



EAGLE

Contenu

1. 1-INTRODUCTION	1
2 - RESULTATS PRINCIPAUX.....	5
3- ENQUETES	6
4-OPERATIONS.....	9
5 – JURIDIQUE	32
6- MANAGEMENT	38
7- MEDIAS	39
8- <i>RELATIONS EXTERIEURES</i>	80
9 – CONCLUSION	82
10-ANNEXES	84

1-INTRODUCTION

EAGLE Togo, un des membres du réseau EAGLE, a véritablement commencé ses activités au Togo en janvier 2017. L'objectif primordial du réseau EAGLE est : développer l'activisme civique et collaborer avec les gouvernements et la société civile pour améliorer l'application de la législation environnementale nationale et internationale à travers un programme d'activités : enquêtes, arrestations, poursuites et communication. Par ce biais, EAGLE-Togo vise à générer une forte dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages, de bois et d'activités criminelles connexes, y compris la corruption. D'autre part, le projet EAGLE-Togo cherche à révolutionner les mentalités et à changer le paradigme international actuel. En effet, la plupart des ONG parlent du braconnage et du renforcement des capacités à travers des ateliers et conférences pour lesquels des centaines de milliers sont dépensés, mais le réseau EAGLE s'attaque aux véritables problèmes que sont : les braconniers, les trafiquants et les réseaux criminels. EAGLE s'active aussi dans l'identification à grande échelle de tous les trafiquants des espèces protégées conventionnellement et reconnues comme telles par la CITES (Convention on International Trade of Endangered Species). Un constat est aussi fait, c'est

que la gouvernance est un problème beaucoup plus important que le manque de capacité, car dans la plupart des cas, augmenter la capacité d'un système corrompu est non seulement inefficace, mais contre-productif. EAGLE s'attaque donc aux problèmes et symptômes patents de l'échec récurrent du système de l'aide au développement : la corruption. Avec peu de moyens financiers, une équipe dynamique, pleine de volonté et de persévérance, EAGLE a façonné les méthodes de lutte contre la corruption au sein d'un processus d'application efficace de la loi.

L'année 2019 a été pour le projet EAGLE-Togo, celle d'une bonne organisation et du succès, malgré quelques difficultés. Déjà dans les trois premiers mois de l'année, il y'a eu une opération d'arrestation. Deux trafiquants ont été interpellés avec deux pointes d'ivoire. Des résultats ont été aussi obtenus dans les domaines d'investigation. Des poursuites et des publications des pièces médias ont été faites. Au cours du premier semestre, l'accent a été surtout mis sur les activités de suivi des détenus dans les différentes prisons civiles, notamment celles d'Aného et de Lomé, et de la lutte contre la corruption, le commerce illégal des produits d'espèces sauvages, principalement le trafic d'ivoire. Les activités d'EAGLE-Togo ont également porté sur les relations avec le gouvernement et les organisations internationales. L'équipe a poursuivi les efforts entrepris au cours du premier semestre pour améliorer son professionnalisme après de nouvelles directives, recommandations et

propositions lors des réunions internes avec Rens Ilgen, venu d'Abidjan.

Des produits ont été vus, notamment des défenses d'ivoire et des écailles de pangolin, conduisant à un début de préparation d'opération, mais qui n'a pu aboutir. Le réseau EAGLE-Togo a également collaboré avec la police, l'Interpol, le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN), l'Office Central de Répression de Trafic Illicite de Drogue et de Blanchiment (OCRTIDB) et la justice, dans le cadre de l'affaire des deux trafiquants Alassane Razak et Ouro-Boutchou. Idrissou interpellés en possession de deux pointes d'ivoire. Les deux trafiquants ont été mis aux arrêts et écroués à la prison civile de Lomé. L'équipe d'EAGLE-Togo a ardemment travaillé pour qu'il n'y ait pas de tentative de corruption. Alassane Razak, le premier trafiquant interpellé, a été appréhendé par les éléments de l'Interpol-DCPJ en pleine négociation de vente d'une pointe d'ivoire qu'il tentait de dissimuler. Une descente au domicile de l'intéressé sis à Agoè Zongo a permis de saisir cette pointe d'ivoire, d'un poids de 9 Kilogrammes dans sa chambre. Par la suite, le trafiquant a reconnu les faits qui lui étaient reprochés dans ses déclarations. Les enquêtes poursuivies ont conduit à l'arrestation d'un deuxième présumé trafiquant nommé Ouro-Boutcho. Idrissou au quartier Leo 2000 (banlieue située au Nord de Lomé), fournisseur du premier trafiquant interpellé. Les deux prévenus ont été déférés à la prison civile de Lomé le

13 mars 2019 et punis conformément à l'article 796 du code pénal togolais. Les pièces médias ont été chaque fois mises à jour. Nous avons restructuré le personnel en mettant en stage certains investigateurs et nous nous sommes par la suite attelés au renforcement des liens de collaboration avec INTERPOL, le MEDDPN, l'OCRTIDB et la Police Judiciaire. Ensuite, nous avons appuyé la seule opération d'arrestation effectuée, fait des poursuites judiciaires, des suivis juridiques des cas. Nous avons également effectué des publications de résultats dans les médias. Malgré les réalités politiques du pays, dues aux élections législatives et des locales suivies de tensions politiques, une opération d'arrestation de deux trafiquants en possession d'une pointe d'ivoire a été réalisée.

2 - RESULTATS PRINCIPAUX

2019 a été une année parfaite pour le personnel d'EAGLE-Togo qui est resté soudé et dynamique. Cela a été suivi par des restructurations au niveau du personnel suite au départ de Jean-Claude Vignoli et de recrutement. EAGLE-Togo, a mené à bien ses actions de lutte contre la criminalité faunique et la corruption à travers des investigations et une opération en mars 2019.

Au cours de l'année 2019, **150** enquêtes ont été menées sur toute l'étendue du territoire. Et, une enquête a abouti à une opération d'arrestation dans le quartier Agoè-Zongo, un quartier périphérique de Lomé. Deux trafiquants en possession d'une pointe

d'ivoire de **9** kilogrammes, espèce en voie de disparition et du coup protégée, ont été interpellés. Il s'agit d'Alassane Razak et de son ami et complice Ouro-Boutchou. Idrissou, tous deux de nationalité togolaise. Cette opération est menée de concert avec INTERPOL et l'équipe d'EAGLE-Togo le 07 mars 2019.

Les juristes du projet ont suivi un total de **2** cas impliquant **4** personnes. Sur **4** personnes impliquées, **une** a été acquittée au bénéfice du doute et l'autre condamnée dans l'affaire de la tuerie de l'hippopotame. Dans l'affaire de commercialisation et détention illicite d'une pointe d'ivoire, les **2** personnes interpellées après l'opération ont été jugées et condamnées à 12 mois de prison dont 3 mois de sursis. Le projet EAGLE-Togo vise à générer une forte dissuasion contre le commerce illégal d'espèces sauvages, de bois et d'activités criminelles connexes, donc l'emprisonnement de ceux-ci demeure primordial pour remplir notre objectif. Le projet EAGLE-Togo collabore toujours avec les autorités togolaises et rencontre régulièrement le MEDDPN, l'OCRTIDB et INTERPOL notamment.

3- ENQUETES

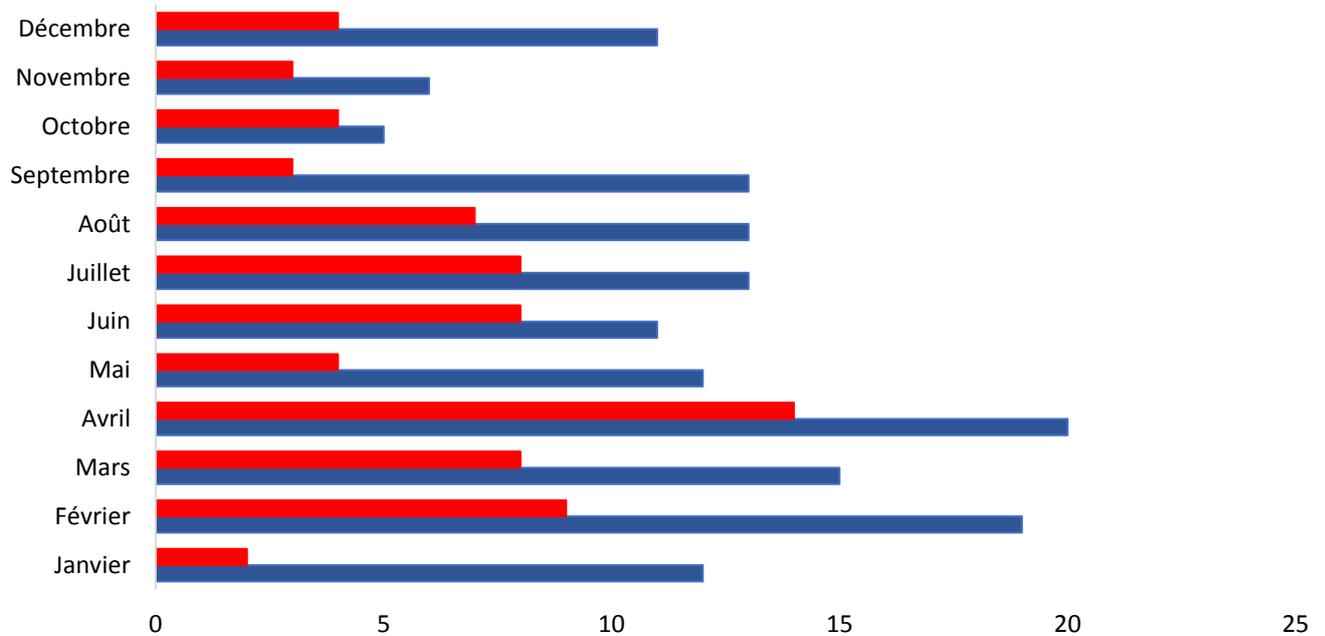
Indicateurs :

Nombre d'enquêtes menées en 2018	150
Enquêtes ayant abouti à une opération en 2018	01

En 2019, **150** missions enquêtes ont été réalisées dans les cinq régions du Togo. Le département d'enquêtes a travaillé en collaboration avec des informateurs extérieurs. Nous avons également recruté deux nouveaux enquêteurs. Un des enquêteurs n'a pas été retenu après la phase d'essai, l'autre n'a pas terminé la phase d'essai et est parti pour avoir pris des engagements dans une autre organisation qui l'a rappelé par la suite. Les enquêtes sont menées à Lomé, mais également à l'intérieur du pays selon les opportunités. Dans l'exercice de ses activités, les informations obtenues par EAGLE-Togo, proviennent souvent des enquêteurs et informateurs. Les enquêtes révèlent que l'ivoire, les oiseaux, les peaux de crocodiles et de pythons et les peaux de petits félins restent les produits les plus sujets au trafic au Togo. Le projet a toujours collaboré avec les autorités compétentes, notamment avec le MEDDPN, le ministère de la Sécurité et de la Protection Civile, OCRTIDB et INTERPOL afin de continuer à surveiller les connexions qui existent entre le trafic des espèces de faune au Togo et les réseaux internationaux. Sur les **74** trafiquants identifiés en 2019, **2** trafiquants ont été arrêtés et condamnés pour possession, circulation et commercialisation d'espèces animales intégralement protégées.

	J	F	M	A	M	J	J	A	S	O	N	D
Nombre d'enquêtes en 2019	12	19	15	20	12	11	13	13	13	5	6	11
Nombre de trafiquants identifiés en 2019	2	9	8	14	4	8	8	7	3	4	3	4

Graphique récapitulatif du nombre d'enquete et du nombre de trafiquant identifié en 2019



■ Nombre d'enquêtes en 2019
■ Nombre de trafiquants identifiés en 2019

4-OPERATIONS

Indicateurs.

Nombre d'opérations en 2019	01
Nombre de trafiquants arrêtés en 2019	02
Nombre de trafiquants en fuite en 2019	10

2 trafiquants ont été arrêtés en 2019 pour commercialisation illégale d'une pointe d'ivoire. Ils ont été déférés à la prison civile de Lomé pour être jugés et par la suite, ont été condamnés. En cette même année, les juristes ont fait le suivi de l'affaire de l'abattage d'hippopotame de 2018, en visitant régulièrement le détenu à la prison civile d'Aného. Sur deux prévenus arrêtés dans cette affaire d'abattage d'hippopotame, un a été libéré au bénéfice du doute et l'autre a été condamné pour abattage d'hippopotame, une espèce protégée, dans le parc de Tomety-kondji, un espace surveillé par les éco-gardes. **10** des braconniers de l'hippopotame ont réussi à prendre la clé des champs.

Le mois de janvier : A part les activités de

De l'importance de protéger les hippopotames au Togo

En ces temps de chaleur, les hippopotames des fleuves Mono et Oti au Togo sont menacés. C'est une course contre la montre pour sauver cette espèce en danger, même si l'année dernière, deux trafiquants ont été arrêtés non loin du fleuve Mono et proche du parc de Tomety-kondji, après avoir tué un jeune hippopotame et enlevé ses dents. Il s'agit de longer la berge du fleuve Mono pour constater l'ampleur de la menace qui pèse sur ces espèces protégées. Le niveau du fleuve Mono a actuellement considérablement baissé, tout comme le fleuve de l'Oti et les hippopotames pour sa survie sont obligés de sortir sur les berges. Des pièges leur sont tendus et du coup, ils sont menacés d'extinction.

Leur habitat se restreint chaque année tandis que la braconnerie garde le cap. Les hippopotames du Togo sont menacés du fait des changements de l'écosystème et des activités humaines. En effet, le Togo qui, dans les années 90 comptait plus de 1000 hippopotames, compte actuellement si peine 200 hippopotames, selon les sources du ministère de l'Environnement.

Les sensibilisations et autres actions de proximité se sont multipliées ces dernières années afin de braver le phénomène. Au sud-est du Togo, à la limite de la forêt de Sèhè, les populations riveraines du fleuve Mono s'organisent pour mieux protéger les hippopotames. L'espèce menacée peut contribuer à l'équilibre du patrimoine culturel pour alimenter le secteur du tourisme. La conscience est venue à l'attention des activités économiques de revenus.



En 2018, douze braconniers armés ont été arrêtés, mais un hippopotame dans le canton de Sandomé, le fait de ces espèces menacées. Attribués dans la zone de Akpazato, jute à 500 mètres de la mer. L'hippopotame a été battu bec et ongles pour ne pas se laisser dans les mains de ses ennemis.

Sur le plan international, une liste rouge des espèces menacées dans le monde est publiée par l'UICN. La plus récente recense plus de trois mille espèces animales dont l'hippopotame et les places dans cinq catégories en fonction de leur rareté et du risque de leur protection.

Le dépeuplement de cette liste de trois mille espèces montre qu'elle ne compte que peu d'espèces à l'échelle de l'Afrique de l'Ouest, en comparaison du nombre d'espèces des autres parties du globe.

Les dents d'hippopotames sont très demandées pour leur valeur, notamment dans le braconnage en Afrique et le trafic vers l'Asie. Le rapport du CIETES indique que c'est du fait de la disparition progressive de son habitat, de sa chasse pour la viande ou encore du braconnage pour ses dents que l'hippopotame est classé comme

la liste rouge des espèces menacées. Les hippopotames sont légalement protégés au Togo. La détection, la circulation et la vente de trophées d'hippopotames, sont punies par les articles 788 et 789 du nouveau Code pénal du Togo. C'est puni d'une amende de cent mille (100.000) à deux millions (2.000.000) de francs CFA et d'un (01) à six (06) mois ou de l'une de ces deux peines, qui est classé à l'Annexe I de la Convention de 1973 pour la conservation de certaines espèces menacées.

Rapportons que le Parc National de la Réserve de Biosphère Transfrontalière de la Région des Mères du Bénin (RBTM) démarré en 2017 pour la restauration du statut des espèces menacées de disparition dans le monde. A Sandomé, un site écotouristique a été aménagé pour la conservation des hippopotames. Le site d'Alto se trouve dans cette réserve du Bénin reconnue par l'UNESCO le 17 juin 2017. Il s'agit du Parc National de la Réserve de Biosphère Transfrontalière de la Région des Mères du Bénin.

orientation des enquêtes. **12** enquêtes ont été réalisées et **8** trafiquants

ont été identifiés dans les préfectures des grandes régions du pays. Aucune de ces pistes n'a conduit à la réalisation d'une opération d'arrestation, depuis le retour des congés le 14 janvier 2019. En l'absence d'arrestation, le département juridique n'a participé à aucune audience. Toutefois, le département juridique a fait l'analyse juridique de l'affaire LEMOU Amah et a discuté à la fois avec les enquêteurs pour une relance des différentes cibles. **51** pièces médiatiques relatives aux résultats du projet ont été produites par des médias nationaux et internationaux.

De l'importance de sauver les tortues marines au Togo

La population des tortues marines dans les océans et les mers baisse. Au Togo aussi, le milieu marin togolais contient beaucoup de facteurs qui occasionnent la mort des tortues et des mammifères marins. Ajouter à cela, la pollution des mers et océans rendent difficile la vie aux tortues marines. Aussi, la tortue marine appréciée pour sa chair, sa carapace et même pour ses prétendues vertus aphrodisiaques, est menacée d'extinction.

Les tortues marines et les produits dérivés ont été pendant longtemps utilisés au point de mettre les populations en danger d'extinction. Elles peuplent nos océans depuis plus de 150 millions d'années et ont côtoyé les dinosaures et surmonté toutes les crises climatiques. Mais aujourd'hui, les principales menaces qui pèsent sur les tortues marines au Togo sont les captures accidentelles, la collecte des œufs, le braconnage, la dégradation des habitats et la perte de plages de ponte.

Pire encore, les milliards de fragments de déchets, qui s'agglomèrent, pour des centaines d'années, dans les gyres au centre des océans, portent de nombreuses atteintes

aux tortues marines. Les déchets plastiques que les tortues marines prennent pour des méduses, les étouffent et les tuent. Les débris constituent une menace pour une large partie de la faune marine : les déchets les plus gros causent blessures, infections ou mutilations aux tortues marines par effet "d'empiement", par exemple avec des filets ou des sacs.

Ekoué, un pêcheur rencontré sur la plage de Kodjoviakopé est conscient de l'extinction de l'espèce et est aussi au courant des différentes sensibilisations sur la protection des espèces en voie d'extinction, dont la tortue marine. " Il est vrai que certaines associations ou organisations viennent nous sensibiliser sur le danger causé à l'écosystème lorsqu'on capture les tortues marines, mais on n'a jamais d'accompagnement ni de suivi. La fois dernière, j'ai capturé plus de 8 petites tortues, je n'ai trouvé personne pour les acheter et je les ai remis à la mer ", a-t-il ajouté.

Mais la bataille contre les "chasses aux tortues marines" n'est pas gagnée. A quelques centaines de mètres sur la plage, un jeune pêcheur est assis sur un banc en face de plusieurs pirogues multico-

lores : " Mes filets capturent souvent les tortues et ensuite je les vends ".

Certes, le réchauffement climatique joue un rôle négatif sur la survie des tortues marines, d'autant plus que la détermination sexuelle de certaines espèces dépend des conditions environnementales et qu'un changement peut les perturber. Mais les tortues marines régulent les écosystèmes marins et côtiers. En consommant les méduses, les tortues libèrent les coraux, ce qui permet à d'autres poissons d'accéder au récif pour se nourrir. Sans tortues, plus de homard, de thon ni de crevettes dans nos assiettes, car elles contribuent à la santé des herbiers marins et des récifs coralliens, dont d'autres espèces animales comme les crevettes, le homard ou le thon tirent également leur subsistance.

En broutant les herbiers et algues marines, elles jouent un rôle primordial dans la structure et le maintien de la diversité spécifique des herbiers, et par conséquent, dans la biodiversité des espèces qui y sont associées. Lorsqu'elles sont en grand nombre, certaines espèces peuvent même constituer un apport considérable à la biomasse de leur environnement

Quantum.

A l'issue des 2 jours de travaux une assemblée générale constitutive sera mise sur pied pour veiller entre autres à la mise en œuvre du PND.

Source : togobreakingnews.com



Une tortue marine dans les filets d'un pêcheur

: adultes et œufs constituant une source de nourriture non négligeable pour de multiples autres animaux. Et aussi, leurs capacités à concentrer des éléments vont aussi en faire d'excellents indicateurs de pollution.

Selon l'Association Environnement et Relève de Demain en Afrique (E.R.D. Afrique), la zone d'Agbodrafo représente le site de capture de tortues marines le plus important, avec une prépondérance de spécimens de *Chelonia mydas*.

Plus de 45 mydas ont été recensés au cours de la période entre les mois de juillet et septembre, tous ont été capturés par les pêcheurs côtiers. Parmi ces individus, on distingue 18 individus femelles adultes ou subadultes, trois individus mâles adultes et 24 juvéniles. Parmi les autres nids, 37 nids de l'oli-vacea ont été collectés par les communautés côtières pour l'alimentation familiale ou la vente des œufs. Un nid d'Agbodrafo, non repéré lors de la ponte et non braconné, a conduit à une émergence réussie de Tortues olivâtres nouveau-nées.

Nombreuses sont les actions qui se mènent pour la conservation et la protection de l'écosystème au Togo. La protection des espèces marines, plus particulièrement celle des tortues marines, est devenue une action salu-

able à laquelle nombreuses ONG s'adonnent. Ces actions ont contribué dans la lutte que mène l'Union Internationale pour la Conservation de la Nature (IUCN).

En effet, la DCPJ-Intérieur en collaboration avec l'EAGLE-Togo avait mis en main en mars 2017, sur un couple accusé de capture, de circulation et de commercialisation illégale de soixante et un (66) bébés tortues et de cent (05) carapaces de tortue marine. La Chambre Correctionnelle du tribunal de première instance de Lomé avait condamné le couple à une peine d'emprisonnement de six (6) mois ferme et à payer une amende de 2000000 FCFA chacun. A titre de dommages et intérêts, ils ont été condamnés à verser chacun une somme de 500 000 FCFA à la partie civile qu'est le Ministère de l'Environnement.

EAGLE-Togo

Togo: La société civile s'organise pour accompagner le PND

Suite de la page 6.

2021 de l'IDPS constituent ensemble une opportunité pour la société civile togolaise travaillant sur les questions de paix, de sécurité et de développement de réunir ses

forces au travers d'une équipe-pays CSPPS, lui permettant d'être plus forte, de gagner en importance, d'asseoir sa légitimité, de mieux coordonner ses efforts et ses activités afin d'être plus efficace ", a ajouté Mme

En février, 19 enquêtes ont été réalisées et **9** trafiquants identifiés dans les préfectures des grandes

régions du pays. En raison de l'absence d'arrestation, le département juridique n'a participé à aucune audience. Toutefois, le département juridique a rendu visite au détenu, KOMLAN Robert à la prison civile d'Aného et a rencontré certains partenaires aussi bien judiciaire que technique. Le département juridique a également rencontré le juge du 7ème cabinet d'instruction du tribunal de Lomé pour renforcer les liens de collaboration. Les fichiers juridiques usuels ont été actualisés. Il y a eu une analyse des textes sur la corruption au Togo et un travail sur les stratégies vers une loi faunique plus sévère, et au management. Aucune pièce médiatique n'a été publiée par les médias. Le responsable média a néanmoins rencontré au cours du mois, des journalistes des médias locaux et internationaux, tout comme les correspondants régionaux des médias internationaux comme AL JAZEERA, BBC et Deutsche Welle. Il a été question de redynamiser la collaboration avec ceux-ci sans oublier de parler clairement des objectifs du réseau EAGLE-Togo et de faire connaître les ambitions du réseau et renforcer la confiance. Ces rencontres ont été l'occasion pour certains journalistes d'apprendre et



d'apprécier le rôle que remplit le réseau EAGLE pour protéger les espèces à travers l'application de la loi.



En mars, le département d'investigations a mené **15** enquêtes et identifié **8** trafiquants dans les préfectures des grandes régions du pays. Deux trafiquants ont été interpellés en possession d'une pointe d'ivoire. L'équipe juridique a procédé à la rédaction des différents rapports et à l'actualisation des fichiers juridiques usuels. Les deux conseillers juridiques ont activement participé à l'opération du 7 mars 2019. Sur le terrain, les missions ont consisté durant ce mois principalement à la rencontre avec les autorités judiciaires, à une opération à Agoè-Zongo, à des visites en cellule et en prison, et au suivi juridique après l'arrestation des deux prévenus. Ils ont également fait le suivi de la procédure judiciaire de l'affaire des deux présumés trafiquants d'ivoires, fait des visites en cellule et de prison. Les juristes ont suivi le niveau

d'évolution du dossier d'enregistrement d'EAGLE-Togo. **30** pièces médiatiques relatives aux résultats du projet ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. La coordination a organisé les investigations, suivi les enquêtes et discuté avec ceux-ci pour une bonne maîtrise des cibles. Il y'a eu aussi des discussions avec les investigateurs pour une bonne orientation des enquêtes. Un suivi a été effectué sur l'avancée du dossier d'enregistrement d'EAGLE-Togo. Le coordonnateur Rens est venu au Togo dans le cadre de l'opération d'arrestation des deux trafiquants d'ivoire. Il a discuté et collaboré avec Interpol avant, pendant et après l'opération. Plusieurs échanges de courriers ont aussi permis d'obtenir une prolongation de collaboration avec SCDA jusqu'à fin juin 2019. Un suivi



Source: Ecoactivists



a été aussi effectué auprès du Ministère de l'administration territoriale pour l'enregistrement. Le Ministère attend toujours le nouveau rapport du SRI.

En avril, 20 enquêtes ont été réalisées et **14** cibles identifiées dans les préfectures des grandes régions du pays. De toutes ces pistes, aucune n'a conduit à la réalisation d'une opération. Toutefois, nous enregistrons d'intéressantes pistes dont le suivi se fait de façon régulière. **30** pièces médiatiques relatives aux résultats du projet ont été produites par les médias nationaux et internationaux. Le département juridique a fait le suivi juridique de l'affaire ALASSANI Razak avec l'avocat et le MEDDPN. Les juristes ont rencontré l'avocat pour obtenir sa lettre de constitution et

TRAFFIC D'ESPÈCES SAUVAGES
Des milliers d'animaux saisis, 562 personnes interpellées
suite à une opération conjointe mondiale INTERPOL-OMD

Une opération conjointe mondiale menée dans 140 pays, du 4 au 30 juin dernier, par l'INTERPOL et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), a permis de saisir d'importantes quantités d'espèces de faune et de flore protégées, sur tous les continents, dont des félins, primates, tortues, reptiles, oiseaux, et même des requins. Au cours de cette opération conjointe, les meilleurs résultats ont permis d'interpeller des suspects dans plusieurs pays du monde.



Les saisies mondiales reportées comprennent 23 primates vivants, 30 grands félins et de grandes quantités de parties d'animaux, 440 mammifères de défenses d'éléphant et 545 kg supplémentaires d'ivoire, plus de 1 300 oiseaux, un peu moins de 1 000 reptiles vivants et près de 10 000 tortues vivantes, près de 7 700 parties d'animaux sauvages de toutes les espèces, y compris plus de 30 kilogrammes de viande de gibier, 2 550 mètres cubes de bois, plus de 2 000 plantes, près de 10 000 objets marins, tels que coraux, hippocampes, dauphins et requins.

L'opération, nommée "Thunderball", déclenchée

d'INTERPOL à Singapour, a également permis la saisie d'une moitié de tonnes de pièces de pangolin à destination de l'Asie au Nigeria et l'arrestation de trois suspects en Uruguay qui tentaient de faire passer en contrebande plus de 400 espèces sauvages protégées. Elle a mis en évidence la poursuite du commerce en ligne d'espèces sauvages, avec 21 arrestations en Espagne et la saisie en Italie de 1 850 oiseaux résultant de deux enquêtes menées sur internet. "Les crimes liés aux espèces sauvages préviennent non seulement notre environnement de ses ressources, mais ont également un impact sur la violence, le blanchiment d'argent et la fraude qui y sont associés", a déclaré le Secrétaire général d'INTERPOL, Jürgen Stock, avant d'ajouter que la criminalité liée aux espèces sauvages est

dépendante de l'environnement de ses ressources, et qui a des répercussions bien plus profondes à cause de la violence du blanchiment d'argent et de la fraude qui lui sont associés. "Ainsi, Thunderball est une action concrète qui cible les réseaux de criminalité transnationale tirant profit des activités illicites comme le trafic et la commercialisation des espèces protégées. Nous allons poursuivre nos efforts avec nos partenaires afin que les multinationales qui volent les ressources naturelles subissent toutes les conséquences de leurs actes", a-t-il enfin précisé.

Ces actions sont d'une part, une approche durable pour lutter contre la criminalité organisée liée aux espèces sauvages et d'autre part, une nouvelle étape de partenariat opérationnel conjoint de première ligne

globale couvrant la détention, les arrestations, les enquêtes et les poursuites liées au trafic d'espèces sauvages. "Ce type d'initiative va être renouvelé afin, d'une part, de sensibiliser davantage la communauté mondiale chargée de l'application de la loi à la gravité de la criminalité mondiale liée aux espèces sauvages et, d'autre part, de donner les moyens, notamment ceux des groupes de la société civile, pour détecter et dissuader les réseaux de criminalité liés aux espèces sauvages", a déclaré Kuniaki Mikuriya, secrétaire général de l'OMD. Selon la secrétaire générale de la CITES, Yvonne Higgins, il est important de mettre un terme aux agissements des malfaiteurs qui mettent en péril les moyens de subsistance, la sécurité, les économies et la durabilité de la planète en exploitant illicitement les espèces de faune et de flore sauvages.

L'opération Thunderball envoie un message clair : nous allons continuer à coopérer étroitement avec nos partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) pour

lutter contre la criminalité organisée à l'échelle mondiale en déployant nos capacités et en travaillant ensemble afin de tout mettre en œuvre et de réprimer adéquatement les auteurs d'infractions visant les espèces sauvages", a-t-elle déclaré. Au Togo, l'ONG Eco Activists For Governance and Law Enforcement (EAGLE) dans son projet "EAGLE-Togo" qui œuvre pour l'application de la loi nationale et l'écologie en luttant contre les crimes environnementaux et la corruption collabore avec INTERPOL pour lutter contre la criminalité transnationale. En effet, le 07 mars dernier à Lomé, les agents d'Interpol en collaboration avec EAGLE-Togo, ont interpellé le nommé ALASSANI le nommé Razak, conducteur de véhicule long, en possession d'une suite d'ivoire brute de 9 kilogrammes. Une suite d'enquête préliminaire menée conjointement par les deux structures d'Interpol le lendemain à Lomé. Le 2000, un deuxième nommé ALASSANI Razak, comme étant complice d'un transport de ladite poivre d'ivoire, tous deux, de nationalité togolaise.

discuter également de la suite de la procédure judiciaire de l'affaire ALASSANI Razak. Le département a également fait une visite aux détenus à la prison civile de Lomé (les deux détenus étant effectivement en prison et en bon état physique), et aussi effectué une rencontre avec le quatrième substitut du Procureur de la République pour un renforcement des liens de collaboration avec remise d'un kit juridique sur les différents textes de lois applicables en matière de lutte contre la criminalité environnementale. A part les activités de coordination des agents d'EAGLE-Togo, la

coordination a suivi les enquêteurs, discutés avec ceux-ci pour une bonne orientation des enquêtes et une maîtrise des cibles. Des rencontres ont été effectuées avec les responsables de l'OFFAP, en vue de faire avancer les négociations pour un nouveau partenariat portant sur la couverture juridique temporaire du projet EAGLE-Togo.

TRAFFIC D'ESPÈCES SAUVAGES / INTERPOL-OMD
Des milliers d'animaux saisis, 582 personnes interpellées

Une opération conjointe mondiale menée dans 109 pays, du 4 au 30 juin dernier par l'INTERPOL et l'Organisation mondiale des Douanes (OMD), a permis de saisir d'importantes quantités d'espèces de faune et de flore protégées sur tous les continents, dont des félins, primates, tortues, reptiles, oiseaux, et même des requins. Au cours de cette opération conjointe, les premiers résultats ont permis d'interpeller des suspects dans plusieurs pays du monde.



Les saisies mondiales répertoriées comprennent 23 primates vivants, 30 grands félins et de grandes quantités de parties d'animaux, 440 morceaux de défenses d'éléphant et 545 kg supplémentaires d'ivoire, plus de 4 300 oiseaux, un peu moins de 1 500 reptiles vivants et près de 10 000 tortues vivantes, près de 7 700 parties d'animaux sauvages de toutes les espèces, y compris plus de 30 kilogrammes de viande de gibier, 2 550 mètres cubes de bois, plus de 2 600 plantes, près de 10 000 objets marins, tels que coraux, hippocampes, dauphins et requins.

L'opération nommée « Thunderball », déclenchée dans les locaux d'INTERPOL à Singapour, a également permis la saisie d'une moitié de tonne de pièces de pangolin à destination de l'Asie au Nigeria et l'arrestation de trois suspects en Uruguay qui tentaient de faire passer en contrebande plus de 400 espèces sauvages protégées. Elle a mis en évidence la poursuite du commerce en ligne d'espèces sauvages, avec 21 arrestations en Espagne et la saisie en Italie de 1 650 oiseaux résultant de deux enquêtes menées sur internet.

« Les crimes liés aux espèces sauvages privent non seulement notre environnement de ses ressources, mais ont également un impact sur la violence, le blanchiment d'argent et la fraude qui y sont associés », a déclaré le Secrétaire général d'INTERPOL, Jürgen Stock, avant d'ajouter que la criminalité liée aux espèces sauvages est un double fléau qui dépouille l'environnement de ses ressources et qui a des répercussions bien plus profondes à cause de la violence, du blanchiment d'argent et de la fraude qui lui sont associés.

Ainsi, l'opération Thunderball est une action concrète qui cible les réseaux de criminalité transnationale visant de sensibiliser davantage la communauté mondiale chargée de l'application de la loi à la gravité de la criminalité mondiale liée aux espèces sauvages et, d'autre part, de mieux coordonner les efforts inter-services, notamment l'engagement des groupes de la



disuader les réseaux de criminalité liés aux espèces sauvages », a déclaré Kunio Mikuraya, secrétaire général de l'OMD.

Selon la secrétaire générale de la CITES, Inés Figueroa, il est important de mettre un terme aux ajustements des malfileurs qui mettent en péril les moyens de subsistance, la sécurité, les économies et la durabilité de la planète en exploitant illégalement les espèces

et répondre à la criminalité liée aux espèces sauvages, en déployant nos capacités et notre expertise collectives, afin de tout mettre en œuvre et de réprimer adéquatement les auteurs d'infractions visant les espèces sauvages », a-t-elle déclaré.

Au Togo, l'ONG Eco Activists for Governance and Law Enforcement (EAGLE) dans son projet EAGLE-Togo, qui œuvre pour l'application de la loi laurique et floristique en luttant contre les crimes environnementaux et la corruption collabore avec l'INTERPOL pour lutter contre la criminalité laurique. En effet, le 07 mars dernier à Lomé, les agents d'Interpol en collaboration avec EAGLE-Togo, ont interpellé le nommé ALASSANI Razak, conducteur de véhicule long, en possession d'une pointe d'ivoire brute de 9 kilogrammes. Une suite d'enquête préliminaire menée conjointement par les deux structures sus-citées, a permis d'interpeller le lendemain à Lomé Léon ZIGBO BOUTCHOU Kressou, comme étant complice fournisseur de ladite pointe d'ivoire, tous deux de nationalité togolaise.



de faire et de flore sauvages. « L'opération Thunderball envoie un message clair : nous allons continuer à coopérer étroitement avec nos partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICLWV) pour appuyer les ef-

En mai, le département d'enquêtes a mené **12** missions et identifié **4** trafiquants dans les préfectures des grandes régions du pays. **30** pièces médiatiques relatives aux résultats du projet ont été produites par les médias nationaux et internationaux. La coordination a suivi les enquêtes et discuté avec les investigateurs pour une bonne maîtrise des cibles. Il y'a eu aussi des discussions avec les investigateurs pour une bonne orientation des enquêtes. Une mission

conjointe avec l'OFFAP a été faite dans le cadre de rencontrer la Directrice Régionale des Ressources Forestières à Tsévié. A cette rencontre, nous avons profité faire savoir aux responsables de la direction régionale des ressources forestières, la collaboration qui existe entre le Ministère de l'environnement et EAGLE-Togo depuis 2017, l'appui technique que nous apportons au Ministère en matière de lutte contre la criminalité environnementale. Il y a eu aussi des rencontres avec le Commandant du SRI, le Conseiller à la sécurité au Ministère de la sécurité, et le Conseiller juridique principal du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, dans l'optique de suivre l'enregistrement d'EAGLE-Togo. Le département juridique a fait le suivi de la procédure judiciaire de l'affaire ALASSANI Razak et autres par téléphone. Les juristes ont fait des recherches internet sur l'actualité juridique en matière de renforcement des systèmes législatives et judiciaires de protections des espèces sauvages menacées d'extinction. Le département a également appuyé le MEDDPN pour son audition devant le juge du 9ème



TOGO : Des agents togolais chargés d'application de la loi, outillés sur la criminalité environnementale

Politique

De la Protection de la Nature (MEDDPN) ont suivi des différents modules de formation nationale des agents d'application de la loi sur les capacités techniques de la criminalité environnementale.

Le représentant de l'INTERPOL à Abidjan, l'Officier Régional Spécialisé

OTR

Pour le climat des affaires, encore un allègement fiscal! désormais, payez **35 000 FCFA** sur toutes les opérations de mutations totales contre 4% de la valeur vénale auparavant

8201 8280

FEDERER POUR RAOH

cabinet d’instruction en présence de l’avocat fait trois visites aux détenus à la prison civile de Lomé (deux à la prison civile de Lomé et une à la prison civile d’Aného).

En juin, 11 enquêtes ont été réalisées dans les préfectures des grandes régions du pays. Durant ce mois, le département des Investigations a identifié **8** trafiquants. Le département juridique a actualisé les fichiers juridiques usuels, fait le suivi juridique des affaires en cours avec une visite de détenu à la prison civile d’Aného et participé en



En juillet, 13 enquêtes ont été réalisées et **8** trafiquants identifiés dans les préfectures des grandes régions du pays. La direction a coordonné les activités de tous les autres départements. Il y a eu des rencontres avec les autorités administratives, la rencontre avec l'OFFAP pour la signature des contrats du personnel. Le département management a aussi répondu à une invitation du Commissariat des Douanes et des Droits Indirects de l'Office Togolaise des Recettes (OTR) pour une séance de travail en vue d'établir très prochainement une collaboration par un accord formel. **30** pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. Le département juridique a fait le suivi juridique des affaires en cours avec une visite de prison, rencontré l'OFFAP pour la signature des contrats du personnel.

En août, 13 enquêtes ont été réalisées et **7** cibles ont été identifiées au cours de ce mois dans les préfectures Des grandes régions du pays. La direction a coordonné les activités de tous les autres départements. Il y a eu des rencontres avec les autorités administratives, notamment avec le Conseiller technique du ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et



des Collectivités Locales pour pousser pour l'enregistrement d'EAGLE-Togo. Il y'a eu aussi un suivi des candidatures au poste d'enquêteur et l'étude des dossiers en vue d'une présélection des candidats. **30** pièces médiatiques ont été publiées dans la presse nationale et internationale. Le département juridique a fait le suivi juridique des affaires en cours avec deux visites de prison. Les juristes ont rencontré d'abord l'OFFAP, pour discuter de certains aspects

administratifs issus de la collaboration avec cette association, ensuite rencontré l'avocat, pour discuter de l'affaire ALASSANI Razak et autres en cours d'instance, et enfin, discuté avec le conseiller technique du ministre de l'administration territoriale pour pousser pour l'enregistrement d'EAGLE-



Togo.

En septembre, 13 enquêtes ont été réalisées et **3** trafiquants identifiés dans les préfectures des grandes régions du pays. Au cours de ce mois, le département juridique a fait le suivi juridique des affaires en cours avec deux visites de prison. Les juristes ont rencontré le représentant du ministère de l'environnement sur l'affaire ALASSANI Razak et autres pour lui faire part de la clôture de l'instruction de l'affaire et lui rappeler



l'importance capitale de sa présence à l'audience aux côtés de l'avocat, et enfin, rencontré l'avocat pour discuter de la suite de l'affaire. **30** pièces médiatiques ont été publiées dans la presse nationale et internationale. A part les activités de coordination des agents d'EAGLE-Togo, sur le terrain, la coordination a rencontré l'avocat et le représentant du MEDDPN pour discuter de l'affaire ALASSANI Razak. Elle a aussi suivi les enquêtes et discuté avec l'investigateur pour une bonne maîtrise des cibles, et pour une bonne orientation des enquêtes, et tenu une séance de travail avec le département investigations en vue d'un récapitulatif des enquêtes en cours.

NATION Disparition accélérée des espèces : De l'importance de restaurer la biodiversité

Le rapport de la Plateforme intergouvernementale sur la biodiversité et les services écosystémiques (IPBES), estime qu'environ 1 million d'espèces animales et végétales sont aujourd'hui menacées d'extinction, notamment au cours des prochaines décennies. Plus de 40 % des espèces d'amphibiens, près de 33 % des récifs coralliens et plus d'un tiers de tous les mammifères d'eau douce sont menacés. La situation est moins claire pour les espèces d'insectes, mais les données disponibles conduisent à une estimation provisoire de 10 % d'espèces menacées.

Un million d'espèces animales et végétales risquent de disparaître dans les prochaines décennies de la surface de la Terre et du fond des océans. Ce constat alarmant s'appuie sur un rapport fruit de trois ans de recherches et d'analyse de données par plusieurs centaines d'experts, sur l'état de la biodiversité mondiale, révèle que 75 % de l'environnement terrestre est « gravement altéré ». Et 66 % de l'environnement marin est touché. Dans ce désastre, la part de responsabilité des humains est immense.

Au total, plus de 40 % des espèces d'amphibiens et environ 10% des insectes sont menacés d'extinction. C'est aussi le cas de près de 33 % des récifs coralliens, de 33 % des mammifères marins. Environ 10% des espèces d'insectes sont menacées d'extinction. Le nombre d'espèces exotiques envahissantes a augmenté de 70% depuis 1970 dans les 21 pays ayant des dossiers détaillés. 55 % zone agricole exploitée, par pêche, industrielle. « Cette perte est la conséquence directe de l'activité humaine et constitue une menace directe pour le bien-être de l'humanité dans toutes les régions du monde », explique le professeur Josef Setälä, co-président de l'évaluation.

En effet, la déforestation, l'usage de pesticides, la chasse et la chasse ou les accès humains dans son ensemble sont à l'origine d'une

baïsse de 40 % de la faune mondiale. Le déclin de la biodiversité est causé surtout par les industries extractives, la destruction des habitats, l'industrialisation de l'agriculture, l'utilisation massive de pesticides, la dégradation des sols, la surpêche, la surpopulation humaine, le changement climatique, les déchets plastiques, l'étalement urbain, la surconsommation et le soutien à tout prix de la croissance économique.

Les principaux facteurs indirects comprennent l'augmentation de la population et de la consommation par habitant. Depuis 1970, la population mondiale est passée de 3,7 à 7,6 milliards, une augmentation de manière inégale selon les pays et les régions. La pollution par les pesticides a été multipliée par dix depuis 1980, créant un dommage à la nature, environ 300-400 millions de tonnes de métaux lourds, solvants, boues toxiques et autres déchets issus des sites industriels sont déversés chaque année dans les eaux du monde, et les engrais qui arrivent dans les écosystèmes côtiers causent de graves désagréments à la biodiversité.

A cela s'ajoute les émissions de gaz à effet de serre qui ont été multipliées par deux, provoquant une augmentation des températures moyennes mondiales d'au moins 0,7 degré Celsius. « Les activités humaines menacent d'extinction davantage d'espèces au niveau mondial que jamais auparavant », avertit solennel-

lement l'IPBES, qui fait état d'un taux actuel d'extinction centaines de fois supérieur à celui d'à côté en moyenne durant les dernières 10 millions d'années.

La santé des écosystèmes dont nous dépendons comme toutes les autres espèces, se dégrade plus vite que jamais, résume le président de l'IPBES, le Britannique Robert Watson. « Nous sommes en train d'éroder les fondements mêmes de nos économies, nos moyens de subsistance, la sécurité alimentaire, la santé et la qualité de vie dans le monde entier. » Mais, ajoute-t-il, « il n'est pas trop tard pour agir, mais seulement si nous commençons à nous occuper de tous les niveaux, du local au mondial. » Pour ce, il faut un changement fondamental à l'échelle d'un système, qui prend en considération les facteurs technologiques, économiques et sociaux, y compris en termes de paradigmes, objectifs et valeurs. La très grande majorité des décisions politiques reste profondément enracinée par le souci de faire du profit, d'augmenter la croissance et le développement économique, peu importe les conséquences (écologiques, mais aussi sociales ou géopolitiques).

Il est aussi important d'inclure différents systèmes de valeurs, intérêts et visions du monde dans la formulation des politiques et des actions. Cela inclut de veiller à ce que la participation des peuples autochtones et des communautés locales soit pleine et effective dans la gouvernance, la réforme et le développement des structures d'incitation et à ce que la prise en considération de la biodiversité soit prioritaire dans la planification de tous les secteurs clés.



« Dans toutes les cultures, les humains apprécient intrinsèquement la nature. La magie de voir des lucioles clignoter de nuit est prodigieuse. Nous puisons notre énergie et nos nutriments dans la nature. Nous trouvons dans la nature des sources de nourriture, de médicaments, de moyens de subsistance et d'innovation. Notre bien-être dépend fondamentalement de la nature. Nos efforts de conservation de la biodiversité et des écosystèmes doivent s'appuyer sur les meilleures connaissances scientifiques que l'humanité puisse produire », indique Achim Steiner, Administrateur du Programme des Nations Unies pour le développement.

Le rapport souligne l'importance, entre autres, d'adopter une gestion intégrée et des approches intersectorielles. Elles doivent prendre en compte les compromis entre la production, alimentaire et celle de l'énergie, les infrastructures, la gestion de l'eau ainsi que la conservation de la biodiversité et des zones côtières. Nous dépendons fondamentalement de cette diversité vivante dans ce qui nous constitue en tant que sociétés.

visions du monde dans la formulation des politiques et des actions. Cela inclut de veiller à ce que la participation des peuples autochtones et des communautés locales, soit pleine et effective dans le développement des structures d'incitation et à ce que la prise en considération de la biodiversité soit prioritaire dans la planification de tous les secteurs clés.

La biodiversité est le tissu vivant de notre planète. Sa disparition compromet les contributions vitales qu'elle apporte à l'humanité, mettant en péril l'économie, les moyens de subsistance, le patrimoine culturel matériel et immatériel de l'humanité, la diversité, la sécurité alimentaire et la qualité de vie. Elle constitue une menace majeure pour la paix et la sécurité mondiales. En outre, la perte de biodiversité touche de manière disproportionnée les populations les plus vulnérables, aggravant ainsi les inégalités. Nous dépendons fondamentalement de cette diversité vivante dans ce qui nous constitue en tant que sociétés.

La MANCHETTE
HEBDOMADAIRE TOGOLAIS D'INVESTIGATION, D'ANALYSES ET DE PUBLICITÉ

Directeur de Publication : Marcelin A. Imprimerie DIRECT-PRINT Tirage : 2000 exemplaires

Rédacteur en Chef : Koffi AGBEVE
Journalistes / Reporters : Laure KADER, Jules SESA
Infographie : La MANCHETTE, Photographie

Réception N° 0568/02/11/17/HAAC
Siège Social : 160, Boulevard du 13 Janvier, Quartier Hanoukopa, Lomé.
Email : lamanchetteinfo@gmail.com

L'actualité en continu sur
www.lamanchette.net

La MANCHETTE N° 0568 du 29 N 01 2018

En octobre, 5 enquêtes ont été réalisées et **4** trafiquants ont été identifiés dans les préfectures des grandes régions du pays. Le département juridique s'est exercé à actualiser les fichiers juridiques usuels et a fait le suivi juridique des affaires en cours. Les missions sur le terrain sont marquées durant ce mois principalement par la visite aux détenus à la prison civile de Lomé, le dépôt d'une demande d'audience au ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN), les entretiens et la mise en test de candidats enquêteurs. La direction a coordonné les activités de tous les autres départements. Des formalités ont été faites pour créer

d'EAGLE-Togo et mis en ligne des photos et articles en Anglais comme en Français.

En novembre, 6 enquêtes ont été réalisées et **3** trafiquants identifiés dans les préfectures des grandes régions du pays. Le département juridique s'est exercé a actualisé les fichiers juridiques usuels et a fait le suivi juridique des affaires en cours. Les missions sur le terrain sont marquées durant ce mois principalement par la participation à une rencontre du Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN), à une autre réunion



avec deux cadres du Ministère de l'Environnement, à un entretien avec l'avocat, à suivre l'audience publique de l'affaire ALASSANI Razak et à faire des mises en test de candidats enquêteurs. **35** pièces médiatiques ont

été publiées par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média a rencontré au cours de ce mois de novembre, des journalistes des médias locaux à Lomé. Au cours des différentes rencontres avec les hommes des médias, à part la question de la redynamisation de la collaboration avec EAGLE-Togo, les débats ont porté aussi sur la protection des espèces.



Dans le cadre de la rencontre d'échanges avec les journalistes, le responsable média a effectué une mission du 12 au 17 novembre 2019 à Dapaong, Kara, Sokodé et Atakpamé. Quatre rencontres avec quatre groupes de journalistes, d'abord à Dapaong puis Kara, Sokodé et Atakpamé. L'objectif de la rencontre d'échanges avec les journalistes est d'abord d'expliquer la vision et les ambitions d'EAGLE-Togo pour protéger les espèces en voie d'extinction et protéger l'environnement, ensuite discuter de la collaboration pour la publication des actions et articles d'EAGLE-Togo.

La première rencontre s'est tenue avec six journalistes des stations radio de la région des savanes sur le sujet de l'application de la loi afin de protéger les espèces et

du renforcement des liens de collaboration. Il a été d'abord question d'expliquer les visions d'EAGLE-Togo aux journalistes, tout en insistant sur la protection des espèces protégées en vue de l'équilibre de l'écosystème.

Tous, ont été très enthousiasmés. Ils ont aussi exposé sur la destruction de la faune au Togo. Les journalistes de la région des savanes apprécient les actions d'EAGLE-Togo, mais souhaitent qu'on fasse des

journées de sensibilisation. Ils ont compris après explication que notre organisation se diffère des autres ONG et qu'on ne fait pas de sensibilisation, mais qu'on mène des actions pour lutter et préserver les espèces protégées animales, marines et végétales. Ils ont aussi souhaité faire des interviews avec nos responsables pour être plus imprégnés des questions de protection des espèces. Ils ont tous adhéré aux idéaux d'EAGLE-Togo et souhaité bon vent à notre organisation. Pour la collaboration, ils sont disposés à publier toutes nos activités pour nous donner plus de visibilité. D'autres journalistes, dont certains animent déjà des sujets de protection de l'environnement ont été très réceptifs.

Dans la région de la Kara, la discussion a commencé aussi avec les objectifs d'EAGLE-Togo dans la lutte pour la protection des espèces protégées. Ensuite, il a



été question de la collaboration et de la publication des articles. Les six journalistes des stations de radios de la région de Kara, dont certains animent déjà des sujets sur la protection de l'environnement ont été réceptifs. Ils ont souhaité que les publications se fassent au moins deux fois par mois. Ils ont apprécié la démarche de discuter avec eux et ont affirmé faire la publication de nos articles ou de diffuser des informations sur tout ce qui est de nos activités.

Huit journalistes des stations radios de la région centrale ont pris part à la rencontre à Sokodé. Ils sont venus de quatre stations de radios de la région centrale. Les journalistes dont certains animent déjà des sujets de protection de l'environnement ont été réceptifs. Ils ont aussi posé des questions sur la sensibilisation. A part la réponse sur la vision d'EAGLE-Togo qui est celle de l'action, il a été expliqué que le fait de diffuser les articles du réseau est à la fois dissuasif et informatif. Pour eux, la question de la protection des espèces doit être prise en compte. Et, il est important de faire des diffusions de chaque jour sur les activités d'EAGLE-Togo, surtout que la région centrale et celle qui abrite le parc Fazao où les braconniers rôdent chaque fois pour tuer les espèces protégées.

Six journalistes ont pris part à la rencontre de la région des plateaux à Atakpamé. Ils sont venus de trois stations de radios de la région des plateaux. Les journalistes dont certains animent déjà des sujets de protection de l'environnement ont été réceptifs. Les

journalistes de la région des plateaux sont disposés à collaborer avec notre réseau, car la protection des espèces selon eux, doit être une lutte commune, afin de décourager les trafiquants. Globalement, il a surtout été question d'expliquer aux journalistes le rôle d'EAGLE-Togo, sa vision pour la protection des espèces protégées à travers une mise en application de la loi sur la faune. Ensuite, nous avons discuté dans le sens d'un renforcement des liens de collaboration pour la publication des activités et articles d'EAGLE-Togo.

Au total, vingt-cinq journalistes ont échangé avec le responsable média de Dapaong à Atakpamé sur le rôle d'EAGLE-Togo, sa vision pour la protection des espèces protégées à travers la mise en application de la loi sur la faune et, la lutte contre la corruption. Les journalistes bien que réceptifs pendant les échanges ont souhaité que les activités d'EAGLE-Togo leur parviennent régulièrement. Ils ont exprimé aussi le souhait d'animer des débats et des interviews avec les personnes ressources des régions sur les sujets liés à la protection des espèces et de l'application de la loi, pour qu'ils puissent être parfaitement au parfum de tout ce qui est lié à la protection des espèces au Togo. Aussi, pour parfaire le site Web de EAGLE-Togo, le responsable média a également activement collaboré avec Tiffany et Jana dans l'écriture et la transcription des textes pour le site. Il a aussi animé et mis à jour le site Facebook d'EAGLE-Togo et mis en ligne des photos et articles en Anglais comme en Français. Avec la présence du coordonnateur Rens, venu d'Abidjan, les

activités de tous les autres départements ont été suivies. Le coordinateur a aussi participé à une rencontre avec le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature. La rencontre avec le Ministre était une occasion de présenter à l'autorité, le projet EAGLE dans ses actions et les différents résultats probants obtenus en lui parlant des grands cas de trafic de faune. C'était également un cadre qui a permis d'expliquer au ministre le contexte dans lequel nous sollicitons depuis 2017 un accord de collaboration avec le département ministériel dont il a la charge. Le Ministre, après réception du projet d'accord séance tenante, a salué cette démarche de EAGLE-Togo envers lui, adressé ses vives félicitations au réseau pour les actions de lutte contre la criminalité faunique et a exprimé le vœu que le temps lui soit laissé de prendre connaissance du dossier afin de nous revenir pour une rencontre au cours de laquelle on pourrait savoir les tenants et aboutissants dudit accord de collaboration.

La réunion tenue entre les juristes et le chef division chargé des affaires juridiques au cabinet du MEDDPN assisté d'un commandant de la Direction des ressources forestières, avait pour objectif de faire le point de certains aspects techniques importants sur lesquelles la victime devra insister au cours de ses déclarations à l'audience publique de l'affaire ALASSANI Razak. Insister surtout sur certaines informations à ne pas faire ressortir dans les déclarations car, pouvant laisser découvrir l'enquêteur

Une rencontre s'est aussi tenue avec l'avocat et le représentant du MEDDPN avant le début de l'audience pour un briefing : plaider pour que les suspects soient déclarés coupables, plaider pour que le montant des dommages soit approuvé. Des rencontres d'entretiens et de mise en test ont été initiées avec des candidats investigateurs. Il y'a eu aussi des discussions avec l'investigateur pour une bonne orientation des enquêtes et la tenue d'une séance de travail avec le département investigations en vue d'un récapitulatif des enquêtes en cours.

En décembre, au total, **11** enquêtes ont été réalisées et **4** trafiquants identifiés du 1er au 23 décembre, dans les préfectures des grandes régions du pays. Le département juridique a actualisé les fichiers juridiques usuels et a suivi le procès de l'affaire ALASSANI Razak. Les missions sur le terrain sont marquées durant ce mois principalement par la participation à une rencontre avec le représentant du ministre de l'Environnement du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN) et l'avocat après le délibéré de l'affaire Razak. Il y'a eu d'autre part, une autre rencontre avec le conseiller technique du ministre de l'Administration Territoriale au sujet de l'enregistrement d'EAGLE-Togo. La direction a coordonné les activités de tous les autres départements. Il a aussi fait une rencontre avec le représentant du MEDDPN et l'avocat après le délibéré, qui a permis de discuter du suivi à faire pour une exécution effective de la décision du tribunal. La

rencontre avec le conseiller technique du ministre de l'administration territoriale a consisté à parler de l'enregistrement d'EAGLE-Togo. **43** pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média a rencontré au cours de ce mois de décembre, des journalistes des médias locaux à Lomé et à l'intérieur du pays. Il a aussi effectué une rencontre couplée de débats avec les jeunes volontaires pour la protection de l'environnement à Kpalimé. Initiative d'une ONG locale, cette rencontre avec les jeunes volontaires venus des pays d'Europe dont la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, a permis aux jeunes des localités des

préfectures de Kloto et de Kpélé-Akata de prendre conscience de la protection des espèces et de l'équilibre de l'écosystème. Au cours des différentes rencontres avec les volontaires, il a surtout été question de la protection des espèces protégées. La région des plateaux étant le vivier de certaines espèces protégées dont le pangolin, qui est chassé pour sa chair



ces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République de Togo est partie est punie d'une peine d'un (01) à cinq (05) ans d'emprisonnement et d'une amende de un million (1.000.000) à cinq millions (50.000.000) de francs CFA, sans préjudice de toute autre disposition du présent code. »

Le commerce illégal des espèces sauvages menace la survie de nombreuses espèces dans la nature, dont l'éléphant. Au cours des trois dernières années, environ un cinquième de la population totale d'éléphants d'Afrique a été tuée pour l'ivoire, selon l'UICN. Le trafic d'espèces sauvages génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables de l'abattage du transport et de la commercialisation de produits illégaux issus des espèces sauvages. (EAGLE-Togo)

montrer comment les espèces végétales et animales sont détruites par les hommes. Le responsable média a discuté aussi avec les journalistes de la ville de Kpalimé. A part la question de la redynamisation de la collaboration avec EAGLE-Togo, les débats ont porté aussi sur la protection des espèces. L'objectif de la rencontre d'échanges avec les journalistes est d'abord d'expliquer la vision et les ambitions d'EAGLE-Togo pour protéger les espèces en voie d'extinction et protéger l'environnement, ensuite discuter de la collaboration pour la publication des actions et articles d'EAGLE-Togo. La rencontre s'est tenue en présence de huit journalistes des stations radio de la ville de Kpalimé et de celle de Danyi. Tous, ont été très enthousiasmés. Ils ont aussi exposé sur la destruction des espèces dans la région des plateaux. Tout en appréciant cette initiative de les rencontrer, les journalistes ont aussi souhaité faire des interviews avec nos responsables pour être plus imprégnés des questions de protection des espèces. Ils ont tous adhéré aux idéaux d'EAGLE-Togo et souhaité bon vent à notre organisation. Pour la collaboration, ils sont disposés à publier toutes nos activités pour nous donner plus de visibilité. D'autres journalistes, dont certains animent déjà des sujets de protection de l'environnement ont été très réceptifs.

5 – JURIDIQUE

Indicateur

Nombre de suivi d’audience en 2019	03
Nombre de trafiquants derrière les barreaux avant déferrement et placement sous mandants de dépôt au parquet en 2019	03
Nombre de trafiquants derrière les barreaux après jugement et condamnation en 2019	00
Nombre de trafiquants ayant été condamnés à des peines d’emprisonnement avec sursis	02
Nombre de trafiquants en attente de procès fin 2019	02
Nombre de trafiquants en fuite en 2018	10
Nombre de transactions financières avec le MERF	00

Le Département juridique durant l’année 2019 a travaillé sur le suivi juridique des cas déjà pendants devant les différents tribunaux du pays et des audiences, notamment à Lomé. Il a également visité les trafiquants dans les prisons et participé à l’opération d’arrestation de deux trafiquants d’une pointe d’ivoire. Ainsi, **1** cas a été porté devant les instances de juridictions, **4** prévenus incriminés de flagrant délit de détention et commercialisation d’écailles de pangolin et d’abattage d’hippopotame pour la commercialisation de ses dents. Sur les **4** prévenus, **1** a été condamné à une peine d’emprisonnement allant de **18** mois, **1** autre a été acquitté au bénéfice du doute et les **2** restants ont

été condamnés à **12** mois de prison avec **3** mois de sursis. En effet, les articles 761 et 796 du nouveau Code pénal du Togo définissent clairement les sanctions relatives à ce type de trafic : L'article 796 du code pénal du Togo dispose : « **Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter les animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un (01) à six (six) mois et d'une amende de cent mille (100 000) à cinq cent mille francs CFA (500 000) ou de l'une de ces deux peines**»

L'article 761 du code pénal va plus loin et stipule : « **La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espèces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un (01) à cinq (05) an(s) d'emprisonnement et d'une amende d'un million (1.000.000) à cinquante millions (50.000.000) de francs CFA, sans préjudice de toute autre disposition du présent code. »**

Une vingtaine de missions ont été effectuées par les juristes, notamment à Aného et à Lomé. Durant les six premiers mois de l'année, le département était constitué de deux juristes. Le département juridique après l'opération d'arrestation, effectue souvent les tâches suivantes : la transmission des preuves,

éléments du dossier et circonstances aggravantes ; appuie à la rédaction des procès-verbaux, fait des analyses juridiques, suit les procès, visite régulièrement les présumés trafiquants incarcérés et communique permanemment avec les agents d'INTERPOL ou d'OCRTIDB. Les **2** trafiquants arrêtés en 2019, sont de nationalité togolaise. Ils travaillent le plus souvent en réseau avec les trafiquants des pays limitrophes du Togo comme le Bénin, le Burkina Faso et voire le Ghana. Le rôle des trafiquants nationaux est essentiellement de chercher un marché pour commercialiser les produits, car ils disposent de contacts à l'étranger pour la revente illégale. Il importe que les autorités nationales s'investissent plus sérieusement si elles souhaitent participer à la sauvegarde du patrimoine faunique national. Les **2** personnes interpellées en mars 2019, sont restées en détention jusqu'au procès. Le département juridique a suivi les cas en question qui sont :

❖ L'affaire des deux trafiquants interpellés en possession d'une pointe d'ivoire

Le 07/03/2019 : Les agents d'Interpol et du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et la Protection de la Nature (MEDDPN) en collaboration avec EAGLE-Togo, ont interpellé jeudi, 07 mars 2019 à Lomé, le nommé ALASSANI

Razak, conducteur de véhicule long, en possession d'une pointe d'ivoire brute de 9 kilogrammes. Une suite d'enquête préliminaire menée conjointement par les trois structures subdivisées, a permis d'interpeller le vendredi 08 mars dernier Lomé à Léo 2000, une artère de la ville de Lomé, un deuxième nommé OURO-BOUTCHOU Idrissou, comme étant complice fournisseur de ladite pointe d'ivoire ; tous deux de nationalité togolaise. En effet le présumé trafiquant, ALASSANI Razak, a été arrêté par les éléments de l'Interpol- DCPJ en pleine négociation de vente d'une pointe d'ivoire qu'il tentait de dissimuler. Une perquisition à son domicile sis à Agoè Zongo, un quartier périphérique de Lomé a permis de mettre la main sur la pointe d'ivoire d'un poids de 9 kg qu'il avait dissimulé dans sa chambre. Dans ses déclarations préliminaires, le présumé trafiquant ALASSANI Razak a reconnu être en détention de cette pointe d'ivoire et qu'il s'apprêtait à la vendre. Dans ses déclarations préliminaires, le présumé trafiquant ALASSANI Razak a reconnu être en détention de cette pointe d'ivoire et qu'il s'apprêtait à vendre. Cependant, c'est à travers un travail d'enquête bien monté que l'Interpol en collaboration avec EGALE-Togo est parvenu à interpeller le présumé complice Idrissou qui serait le fournisseur de Razak.

Malheureusement des défenses d'ivoire d'éléphant transitent par le Togo où ils sont transformés

rapidement en bijoux, et être exportés rapidement et en grande quantité vers l'Asie. Ainsi, les sieurs ALASSANI Razak et OURO-BOUTCHOU Idrissou ont été déféré le 13 mars 2019, à la prison civile de Lomé.

L'article 796 du code pénal du Togo dispose : « **Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un (01) à six (06) mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille (500 000) francs CFA ou de l'une de ces deux peines »**

Le commerce illégal des espèces sauvages menace la survie de nombreuses espèces dans la nature. Au cours des trois dernières années, environ un cinquième de la population totale d'éléphants d'Afrique a été tuée pour l'ivoire, selon l'UICN. L'escalade du trafic d'espèces sauvages au cours des dernières années constitue une menace pressante pour la conservation et la sécurité dans le monde. Le trafic d'espèces sauvages génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables de l'abattage, du transport et de la commercialisation de produits illégaux issus des espèces sauvages. Le trafic d'espèces sauvages corrompt les gouvernements, porte atteinte à l'État

de droit, et contribue au financement du crime organisé et des groupes d'insurgés.

- ❖ **25/11/2019** : Débat contradictoire sur le fond de l'affaire entre les deux prévenus et la partie civile. Les prévenus ont néanmoins reconnu les faits qui leur sont reprochés.

- ❖ **16/12/2019** : La deuxième chambre correctionnelle du tribunal de première Instance de Lomé, au cours du procès, a déclaré les Sieurs ALASSANI Razak et OURO-BOUTCHOU Idrissou coupables des faits de commercialisation sans droit, de trophée d'espèce animale protégée (une pointe d'ivoire d'éléphant). Le juge les a ainsi condamnés à 12 mois d'emprisonnement dont 3 avec sursis et à une amende d'un million (1000.000) de Francs CFA chacun, en application de l'article 761 du nouveau code pénal. A titre de dommages et intérêts, ils sont condamnés à verser une somme de dix millions (10.000.000) de Francs CFA à la victime qu'est le Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature. Les parties ayant 15 jours à compter de la date de la décision pour faire appel.

	Opérations de deux trafiquants en possession d'une pointe d'ivoire
Nombre de trafiquants arrêtés	02
Nombre de trafiquants condamnés	02
Plus d'1 an de prison	01
Libération	X
Sursis	3 mois
Nombre de jours passés en prison	moins d'un an

6- MANAGEMENT

Indicateurs

Nombre de juriste en test en 2019	00
Nombre de media en test en 2019	00
Nombre d'enquêteur en test en 2019	02
Nombre de comptable en test	00

Le coordonnateur d'EAGLE-Togo, à part des rencontres et missions avec les autorités du pays, coordonne aussi les activités de tous les autres départements. Plusieurs sessions de recrutement et de test d'enquêteurs ont été effectuées.

L'année 2019 a été pour le coordinateur, celle de la restructuration et de la réorganisation du personnel d'EAGLE au Togo. Ainsi, un important renforcement de capacités des membres de l'équipe des activistes a été entrepris, avec la présence du coordinateur Rens. Des rencontres pour présenter aux autorités le projet

EAGLE dans ses actions et les différents résultats probants obtenus, et, expliquer le contexte dans lequel nous sollicitons depuis 2017 un accord de collaboration, ont été effectuées.

Dans le cadre du renforcement des liens de collaboration entre les autorités togolaises et EAGLE-Togo, le coordinateur et les juristes ont rencontré les responsables du MEDDPN, du ministère de la Sécurité et de la Protection Civile et du ministère de l'Administration Territoriale et des Collectivités Locales. Plus d'une vingtaine de partenaires extérieurs et collaborateurs ont été rencontrés en 2019.

7- MEDIAS

Indicateurs :

Nombre de pièces médiatiques totales : 369			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
00	132	145	92

369 pièces médiatiques représentent les résultats des opérations d'EAGLE-Togo en 2019. Ces pièces médiatiques se déclinent de la manière suivante : **145** pièces Internet, **92** pièces écrites, **132** pièces Radio et **00** Pièce télévision. Parmi les médias locaux ayant produit des articles papiers écrits, on note «Union pour la République», « L'Eveil de la Nation», «Le Correcteur», «La Manchette», «Togo Matin», «Magna Libéré»,

«Chronique de la Semaine», «Vision d'Afrique», «Nouvelle Opinion», « Dialogue », «Vérité des peuples», « Le Bâtitseur », «Le Libéral» «Le Canard Indépendant» et «Le Changement».

Le responsable médias en 2019 a d'abord mis en place un plan de communication avec les médias locaux et internationaux. Ce plan a consisté à discuter avec les responsables des organes de presse en ligne, de presse écrite, de stations radios et de télévision. Pour donner une visibilité aux activités d'EAGLE-Togo, le responsable médias a d'abord recyclé les contacts des responsables de la presse en ligne au Togo, des correspondants des agences internationales de presse au Togo et de la presse panafricaine en ligne. Ensuite, une rencontre a été faite avec ces responsables de la presse en ligne à la Maison de la presse du Togo. Les échanges ont porté sur les objectifs du réseau EAGLE-Togo. De cette rencontre, une base de données des adresses et contacts a été mise en place. Une autre rencontre s'est faite par la suite avec les responsables des organes de la presse écrite, des stations radios et télévision. Les échanges ont tourné au tour des objectifs du réseau EAGLE-Togo. Le responsable médias a réussi à dissiper le doute qui animait les journalistes. Une autre base de données des adresses des journalistes a été mise en place. Par la suite, d'autres rencontres ont été faites pour rassurer les journalistes.

Bien qu'il n'y ait pas d'opération régulière, la publication des articles écrits qui donnent une vision

au projet, a permis au responsable médias d'établir une réelle relation de collaboration avec les journalistes. En effet, les journalistes ont souvent publié et animé des débats sur les activités du réseau EAGLE-Togo. Même des rencontres avec les journalistes de l'intérieur du pays ont été effectuées, notamment avec les journalistes radios de Dapaong, de Kara, de Sokode, d'Atakpamé et de Kpalimé. Ce qui a fait qu'il y a eu des publications et débats sur les activités et les objectifs du réseau EAGLE-Togo. Les organes de presse nationaux et internationaux (presse en ligne, stations radios et la presse écrite), se sont engagés à publier tout ce qui vient du réseau EAGLE-Togo afin de donner une visibilité à toutes ses actions. Au cours du mois de novembre 2019, trente-cinq pièces médiatiques ont été publiées par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média a rencontré au cours de ce mois de novembre, des journalistes des médias locaux à Lomé. Au cours des différentes rencontres avec les hommes des médias, à part la question de la redynamisation de la collaboration avec EAGLE-Togo, les débats ont porté aussi sur la protection des espèces. Dans le cadre de la rencontre d'échanges avec les journalistes, le responsable média a effectué une mission du 12 au 17 novembre 2019 à Dapaong, Kara, Sokodé et Atakpamé. Quatre rencontres avec quatre groupes de journalistes, d'abord à Dapaong puis Kara, Sokodé et Atakpamé. L'objectif de la rencontre d'échanges avec les journalistes est d'abord d'expliquer la vision et les ambitions d'EAGLE-Togo pour protéger les espèces en

voie d'extinction et protéger l'environnement, ensuite discuter de la collaboration pour la publication des actions et articles d'EAGLE-Togo.

La première rencontre s'est tenue avec six journalistes des stations radio de la région des savanes sur le sujet de l'application de la loi afin de protéger les espèces et du renforcement des liens de collaboration. Il a été d'abord question d'expliquer les visions d'EAGLE-Togo aux journalistes, tout en insistant sur la protection des espèces protégées en vue de l'équilibre de l'écosystème. Tous, ont été très enthousiasmés. Ils ont aussi exposé sur la destruction de la faune au Togo. Les journalistes de la région des savanes apprécient les actions d'EAGLE-Togo, mais souhaitent qu'on fasse des journées de sensibilisation. Ils ont compris après explication que notre organisation se diffère des autres ONG et qu'on ne fait pas de sensibilisation, mais qu'on mène des actions pour lutter et préserver les espèces protégées animales, marines et végétales. Ils ont aussi souhaité faire des interviews avec nos responsables pour être plus imprégnés des questions de protection des espèces. Ils ont tous adhéré aux idéaux d'EAGLE-Togo et souhaité bon vent à notre organisation. Pour la collaboration, ils sont disposés à publier toutes nos activités pour nous donner plus de visibilité. D'autres journalistes, dont certains animent déjà des sujets de protection de l'environnement ont été très réceptifs.

Dans la région de la Kara, la discussion a commencé aussi avec les objectifs d'EAGLE-Togo dans la lutte pour la protection des espèces protégées. Ensuite, il a

été question de la collaboration et de la publication des articles. Les six journalistes des stations de radios de la région de Kara, dont certains animent déjà des sujets sur la protection de l'environnement ont été réceptifs. Ils ont souhaité que les publications se fassent au moins deux fois par mois. Ils ont apprécié la démarche de discuter avec eux et ont affirmé faire la publication de nos articles ou de diffuser des informations sur tout ce qui est de nos activités.

Huit journalistes des stations radios de la région centrale ont pris part à la rencontre à Sokodé. Ils sont venus de quatre stations de radios de la région centrale. Les journalistes dont certains animent déjà des sujets de protection de l'environnement ont été réceptifs. Ils ont aussi posé des questions sur la sensibilisation. A part la réponse sur la vision d'EAGLE-Togo qui est celle de l'action, il a été expliqué que le fait de diffuser les articles du réseau est à la fois dissuasif et informatif. Pour eux, la question de la protection des espèces doit être prise en compte. Et, il est important de faire des diffusions de chaque jour sur les activités d'EAGLE-Togo, surtout que la région centrale et celle qui abrite le parc Fazao où les braconniers rôdent chaque fois pour tuer les espèces protégées.

Six journalistes ont pris part à la rencontre de la région des plateaux à Atakpamé. Ils sont venus de trois stations de radios de la région des plateaux. Les journalistes dont certains animent déjà des sujets de protection de l'environnement ont été réceptifs. Les

journalistes de la région des plateaux sont disposés à collaborer avec notre réseau, car la protection des espèces selon eux, doit être une lutte commune, afin de décourager les trafiquants. Globalement, il a surtout été question d'expliquer aux journalistes le rôle d'EAGLE-Togo, sa vision pour la protection des espèces protégées à travers une mise en application de la loi sur la faune. Ensuite, nous avons discuté dans le sens d'un renforcement des liens de collaboration pour la publication des activités et articles d'EAGLE-Togo.

Au total, vingt-cinq journalistes ont échangé avec le responsable média de Dapaong à Atakpamé sur le rôle d'EAGLE-Togo, sa vision pour la protection des espèces protégées à travers la mise en application de la loi sur la faune et, la lutte contre la corruption. Les journalistes bien que réceptifs pendant les échanges ont souhaité que les activités d'EAGLE-Togo leur parviennent régulièrement. Ils ont exprimé aussi le souhait d'animer des débats et des interviews avec les personnes ressources des régions sur les sujets liés à la protection des espèces et de l'application de la loi, pour qu'ils puissent être parfaitement au parfum de tout ce qui est lié à la protection des espèces au Togo. Aussi, pour parfaire le site Web de EAGLE-Togo, le responsable média a également activement collaboré avec Tiffany et Jana dans l'écriture et la transcription des textes pour le site. Il a aussi animé et mis à jour le site Facebook d'EAGLE-Togo et mis en ligne des photos et articles en Anglais comme en Français. En décembre 2019, quarante-trois pièces médiatiques ont été

publiées par les médias nationaux et internationaux. Le responsable média a rencontré au cours de ce mois de décembre, des journalistes des médias locaux à Lomé et à l'intérieur du pays. Il a aussi effectué une rencontre couplée de débats avec les jeunes volontaires pour la protection de l'environnement à Kpalimé. Initiative d'une ONG locale, cette rencontre avec les jeunes volontaires venus des pays d'Europe dont la France, la Belgique, les Pays-Bas et l'Allemagne, a permis aux jeunes des localités des préfectures de Kloto et de Kpélé-Akata de prendre conscience de la protection des espèces et de l'équilibre de l'écosystème. Au cours des différentes rencontres avec les volontaires, il a surtout été question de la protection des espèces protégées. La région des plateaux étant le vivier de certaines espèces protégées dont le pangolin, qui est chassé pour sa chair et ses écailles supposées avoir des vertus aphrodisiaques, a été l'une des espèces sur lequel les débats ont tourné. On a donc débattu sur le rôle qu'il joue pour l'équilibre de l'écosystème. Il a été aussi question au cours des croisades dans les montagnes de montrer comment les espèces végétales et animales sont détruites par les hommes. Le responsable média a discuté aussi avec les journalistes de la ville de Kpalimé. A part la question de la redynamisation de la collaboration avec EAGLE-Togo, les débats ont porté aussi sur la protection des espèces. L'objectif de la rencontre d'échanges avec les journalistes est d'abord d'expliquer la vision et les ambitions d'EAGLE-Togo pour protéger les espèces en voie d'extinction et protéger

l'environnement, ensuite discuter de la collaboration pour la publication des actions et articles d'EAGLE-Togo. La rencontre s'est tenue en présence de huit journalistes des stations radio de la ville de Kpalimé et de celle de Danyi. Tous, ont été très enthousiasmés. Ils ont aussi exposé sur la destruction des espèces dans la région des plateaux. Tout en appréciant cette initiative de les rencontrer, les journalistes ont aussi souhaité faire des interviews avec nos responsables pour être plus imprégnés des questions de protection des espèces. Ils ont tous adhéré aux idéaux d'EAGLE-Togo et souhaité bon vent à notre organisation. Pour la collaboration, ils sont disposés à publier toutes nos activités pour nous donner plus de visibilité. D'autres journalistes, dont certains animent déjà des sujets de protection de l'environnement ont été très réceptifs.

Quelques liens des articles :

<https://www.dropbox.com/s/yg74xq3nb2vjw24/VOIX%20DE%20VO%20358%20FR.mpeg?dl=0>

<http://emergence-togo.com/le-python-royal-bien-que-venere>

<http://www.aspamnews.com/?p=2082>

<https://www.vivafrik.com/2019/01/29/le-python-royal-bien-que-venere-dans-certaines-localites-au-togo-reste-menace-dextinction-a23659.html>

<http://www.228news.com/faune-le-python-royal-bien-que-venere-dans-certaines-localites-au-togo-reste-menace-dextinction/>

<http://www.togoenmarche.com/le-python-royal-bien-que-venere-dans-certaines-localites-au-togo-reste-menace-dextinction/>

<http://afrique-news.info/togole-python-royal-bien-que-venere-dans-certaines-localites-reste-menace-dextinction/>

https://www.alwihdainfo.com/Le-python-royal-bien-que-venere-dans-certaines-localites-au-Togo-reste-menace-d-extinction_a70229.html

<https://www.afropages.fr/presse-afrique/connection-ivoirienne/le-python-royal-bien-que-venere-au-togo-reste-menace-dextinction>

<http://guineeinfos.org/le-python-royal-bien-que-venere-dans-certaines-localites-au-togo-reste-menace-dextinction/>

<http://actuconakry.com/le-python-royal-bien-que-venere-dans-certaines-localites-au-togo-reste-menace-dextinction/>

<https://www.gaboninitiatives.com/python-royal-bien-que-venere-togo-reste-menace-extinction/>

<http://www.ivorian.net/actualites/?p=19181>

<https://www.connectionivoirienne.net/143719/le-python-royal-bien-que-venere-au-togo-reste-menace-dextinction>

<http://www.lactuacho.com/especes-protegees-le-python-royal-venere-dans-certaines-localites-au-togo-reste-menace-dextinction/>

<http://www.africain.info/news=2888898>

<http://news.alome.com/h/116544.html>

<https://www.africanewshub.com/news/9616091-le-python-royal-bien-que-venere-dans-certaines-localites-au-togo-reste-menace-dextinction>

<http://guineemining.info/evironnement-le-python-royal-menace-au-togo/>

<https://theworldnews.net/ci-news/le-python-royal-bien-que-venere-dans-certaines-localites-au-togo-reste-menace-d-extinction>

<https://www.dropbox.com/s/d8adq23duph2da6/planete%20radio%20425%20fr.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kdfgl523l0esa9/PLANE%20TE%20FM%20421%20EWE.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/t4rju0yyggbe0sa/m%C3%A9ridein%20fm%20901%20tem.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ep7xu9iuc7n70rw/m%C3%A9ridien%20fm%20541%20fr.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/rcw430blz9utxzy/radio%20dunenyo%20432%20fr.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/m19ohh2fwvzsp2k/RADIO%20DUNENYO%20541%20EWE.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/pyxkc7sw7oep0g6/radio%20tabala%20444%20fr.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hovlqdczw24lj1m/radio%20tabala%20kabye%20510.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/8rs98p0ir28cxbe/Radio%20VGK%20452%20fr.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hdxcrzhtbb4jq51/Radio%20VGK%20EWE%20409.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ecxh3gxx9a31wo2/radio%20la%20voix%20du%20plateau%20fr%20440.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cmqq6iy18usixyur/radio%20voix%20des%20plateaux%20ewe%20528.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/653aqids0dphdm4/Radio%20tchaoudjo%20528%20fr%20%281%29.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1ar5powi7s4ofqp/Radio%20tchaoudjo%20528%20fr%20%282%29.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/dk80f1q5xlex1ha/cosmos%20fm%20606%20fr.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/61e128o9z85588y/cosmos%20fm%20508%20kabye.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5ei02pyem3a3wyf/koza%20h%20fm%20445%20fr.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zkeu8s2lgn50y28/koza%20h%20fm%20506%20kabye.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/dk9mpdxgevgq2pr3/la%20voix%20d%27assoli%20601%20fr.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/exj3xeezj8lv1xs/la%20voix%20d%27assoli%20750%20tem.mpeg?dl=0>

<http://vert-togo.info/le-python-royal-venere-dans-certaines-localites-au-togo-mais-menace-dextinction/>

<http://golfenews.info/togo-le-python-royal-bien-que-venere-dans-certaines-localites-au-togo-reste-menace-dextinction/>

<http://laverte.info/archives/2175>

<https://www.wakatsera.com/le-python-royal-bien-que-venere-dans-certaines-localites-au-togo-reste-menace-dextinction/>

<https://regardafrique.com/environnement/togo-le-python-royal-menace-dextinction/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=10143>

<https://www.dropbox.com/s/oi5jx76091bqce3/Changement%202.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/esu84dkh9n062av/La%20Manchette.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qemm9q0quuup94r/LE%20LIBERAL%20N%C2%B0596%20DU%2029%20JANVIER%202019.jpeg.jpeg?dl=0>

https://www.dropbox.com/s/nob7t0w8julc02o/CHRONIQUE_505.pdf%20du%2031%20Janvier%202019.pdf?dl=0

<https://www.dropbox.com/s/qb7ovu1fej4jrei/Canard%20672.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cuum3ld6dbuu3zz/1%27%C3%A9veil%20de%20la%20nation%20du%20premier%20f%C3%A9vrier%202019.jpeg?dl=0>

<http://www.togoenmarche.com/togo-deux-trafiquants-divoires-interpelle-a-lome/>

<http://afrique-news.info/commerce-illegal-divoire-deux-trafiquants-interpelle-a-lome/>

<http://www.emergence-togo.com/commerce-illegal-divoire-deux>

<http://www.228news.com/commerce-illegal-divoire-deux-trafiquants-interpelle-a-lome/>

<http://www.aspamnews.com/?p=2257>

<http://golfenews.info/togo-commerce-illegal-divoire-deux-trafiquants-interpelle-a-lome/>

<http://laverte.info/archives/2190>

<http://vert-togo.info/togo-commerce-illegal-divoire-deux-2-trafiquantsdeferres-a-la-prison-civile-de-lome/>

<http://nouvelleafrique.info/2019/03/commerce-illegal-divoires-deux-trafiquants-interpelles-a-lome/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=10569>

<https://www.dropbox.com/s/qxayw694646huhc/Radio%20voix%20des%20plateaux%204%2045.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cj986w53erjism9i/VGK%20335.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2gw56oz398isjvt/Radio%20dunenyo%20fm%20339.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/604zoc8fsm9x6jz/plante%20fm.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/e7pqcewbcanqch8/tchaoudjo%20fm319.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/8f8bt84gy3xzorg/centrale%20fm%20316.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/oc7618j09xrm4ar/koza%20h%20fm%20319.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wpr0qz6q8i1v1mt/la%20voix%20d%27assoli%20311.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/td66o5euh1a5k66/meridien%20fm%20338.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/dubuq0487iunfg0/tabala%20fm349.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cxg5xmcu4qah1d1/union%201214%20du%2019%20mars%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wtgp448a6ujn232/LE%20DIALOGUE%20130.pdf%20du%2020%20Mars%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/051kcvs5hpc5gjp/LIBERALE%200421%20du%2020%20Mars%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/piocokxl8cca612/La%20Manchette.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/u9yfsnkriidhgho/Opinion%20614.pdf%20du%2021%20Mars%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/foc95r0s7u9con3/chronique%20512.pdf%20du%2021%20Mars%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n0dxd4rud41sjyg/visio%20n%20d%27afrique%200174%2021%20mars%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bjbmasz2ytij8uw/le%20changement%20633%20du%2021%20mars%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tmau1lef58hgmip/Pdf%20C%20Eveil%20628.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hlsb84s2bv05vyx/canard%20ind%C3%A9pendant%20du%2022%20mars%202019.jpeg?dl=0>

<https://informateur228.com/de-limportance-de-proteger-les-hippopotames-au-togo/>

<https://reporterdafrique.com/blog/2019/04/24/urgent-de-limportance-de-proteger-les-hippopotames-au-togo/>

<https://togo24.net/2019/04/24/de-limportance-de-proteger-les-hippopotames-au-togo/>

<http://www.aspamnews.com/?p=2367>

<http://emergence-togo.com/de-l-importance-de-proteger-les>

<http://www.togoenmarche.com/togo-de-la-necessite-de-proteger-les-hippopotames/>

<http://afrique-news.info/togo-de-limportance-de-proteger-les-hippopotames/>

<http://www.228news.com/de-limportance-de-proteger-les-hippopotames-au-togo/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=11032>

<https://vert-togo.com/de-limportance-de-proteger-les-hippopotames-au-togo/>

<https://www.dropbox.com/s/xg337mrcherujux/canard%20ind%C3%A9pendant%20N%C2%B0684%20du%2026%20avril%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/73ztqx8hdujk7wu/chronique%20517.pdf%20du%2025%20Avril%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5bxtl1rb5wvklwz/Eveil634.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/26dugf24dab76uc/1%207union%201225%20du%2026%20avril%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/suclnzrlrofg160/le%20changement%20N%C2%B0638%20du%2026%20avril%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hfw4z2chd24fwbv/le%20Lib%C3%A9ral%20N%C2%B00548%20du%2026%20avril%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/yb447u3rpf967wx/Nouvelle%20opinion%20619%20du%2029%20avril%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/17g43bkocofzg3w/PDF%20N%C2%B0%20179.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/26djynronh2z9g4/La%20Manchette%20du%2030%20avril%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3bh0wahzxst0tpn/Dialogue%20du%2030-avr-19%20N%C2%B00127.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xsfuvveupntjghy/CGK%20552.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/16ty7bl35cwambr/centrale%20fm%20543.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/scbgc7o77c9u8oa/esperanza%20fm%20553.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/b3vafytrbkzz19t/citadelle%20fm%20445.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1y9zm9n8ecv7wqp/itiesi%20fm%20415.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/mqh5krd8fznde6k/la%20voix%20d%27assoli%20625.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/z6n2kt5cnlg0zj7/m%C3%A9ridien%20fm%20447.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/rnqmgnicb1pmswa/pallete%20fm%20653.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ty4svkvzf26pp10/radio%20tchoudjo%20439.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/guedukxffsgmez4/radio%20dunenyo%20fm%20640.mpeg?dl=0>

<http://afrique-news.info/disparition-acceleree-des-especes-de-la-necessite-de-restaurer-la-biodiversite/>

<https://vert-togo.com/disparition-acceleree-des-especes-de-limportance-de-restaurer-la-biodiversite/>

<http://togoenlive.info/2019/05/27/disparition-acceleree-des-especes-de-limportance-de-restaurer-la-biodiversite/>

<http://www.228news.com/disparition-acceleree-des-especes-de-limportance-de-restaurer-la-biodiversite/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=11409>

<http://www.aspamnews.com/?p=2460>

<https://togo24.net/2019/05/27/disparition-acceleree-des-especes-de-limportance-de-restaurer-la-biodiversite/>

<http://www.togoenmarche.com/disparition-acceleree-des-especes-de-la-necessite-de-restaurer-la-biodiversite/>

<http://afrique-vision.com/singlepost-disparition-acceleree-des-especies--de-limportance-de-restaurer-la-biodiversite-5-23-120>

<https://www.manationtogo.com/disparition-acceleree-des-especies-de-limportance-de-restaurer-la-biodiversite/>

<https://www.dropbox.com/s/dl1k6yi7twjrrs6/la%20voix%20d%27assoli%201115.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/6cl39mg09g3u76g/centrale%20fm%2C%201023.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/shk1s2w6fz1zvq4/radio%20tchaoudjo%201127.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/943qitjheqn4x2n/m%C3%A9ridien%20fm%2C%201108.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kx00c31d1x7j3ki/Changement%20643.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/sed5dr8zu9lac7i/LE%20DIALOGUE%20137.pdf%20du%2029%20Mai%202019%20%281%29.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9ga4lc8k4w77rhb/planete%201052.amr?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/8j7o60mf8zdhy2e/citadelle%20fm%20828.amr?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0eqmjdkonoj87p9/Radio%20VGK%20951.amr?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n5yzkh9q0357pnj/esperanza%20953.amr?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xf2q3ulwz1fk7tu/radio%20dunenyo%201034.amr?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bb2n2fqpgx9c1k9/radio%20itiessi%20837.amr?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cd5vqk6xa9gvs28/canard%20ind%C3%A9pendant%20688%20du%2031%20mai%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4ycqicc43xvoj9z/Eveil%20de%20la%20nation%20N%C2%B0%200853%20DU%2031%20mai%202019.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/rc9izqbqjvzvn5e/la%20%20manchette%20N%C2%B064%20du%2029%20mai%202019.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/uc2haub91k6ljj/nouvelle%20tribune.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qvnqybxqvuxr6pw/LIBERALE%200430%20du%2029%20Mai%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/v0rwt8z4eti6ubq/batis.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zudkeowh50kgpd9/vision%20d%27afrique%20.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fzxqp1uugci69jx/union%201234%20du%2028%20mai%202019.jpeg?dl=0>

<http://afrique-vision.com/singlepost-togo--des-agents-togolais-charges-dapplication-de-la-loi--outilles-sur-la-criminalite-environnementale-5-47-240>

<http://www.228news.com/togo-des-agents-togolais-charges-dapplication-de-la-loi-outilles-sur-la-criminalite-environnementale/>

<http://www.emergence-togo.com/togo-des-agents-outilles-sur-la>

<http://www.aspamnews.com/?p=2561>

<http://www.togoenmarche.com/togo-des-agents-togolais-charges-dapplication-de-la-loi-formes-sur-la-criminalite-environnementale/>

<http://afrique-news.info/togo-des-agents-togolais-charges-dapplication-de-la-loi-outilles-sur-la-criminalite-environnementale/>

<https://www.vivafrik.com/2019/06/25/togo-des-agents-togolais-charges-dapplication-de-la-loi-outilles-sur-la-criminalite-environnementale-a29531.html>

<http://togoenlive.info/2019/06/25/des-agents-togolais-charges-dapplication-de-la-loi-outilles-sur-la-criminalite-environnementale/>

<https://vert-togo.com/togo-criminalite-environnementale-des-efforts-aboutissent-au-demantelement-de-plusieurs-reseaux/>

<https://togo24.net/2019/06/25/togo-des-agents-togolais-charges-dapplication-de-la-loi-outilles-sur-la-criminalite-environnementale/>

<https://www.dropbox.com/s/ghmhrw5omiizf5s/radio%20voix%20du%20plateau%20426.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hgewptsvm4b979g/radio%20dunenyo%20417.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/a4b69qgls78az2q/radio%20dunenyo%20414.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/rpcr4b1hracgm3x/radio%20tchaoudjo%20527.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7hfuujkvz729boh/meridien%20fm%20523.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/74wuarh999023cw/VGK%20408.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/p4t9k6iih5bhrun/radio%20Daoul%20fm%20417.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ubi2so8a4wa8yp8/radio%20tabala%20fm%20356.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/99h0vls1p1ypizt/la%20voix%20d%27assoli%20526.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/cordou4ftmdmiac/centrale%20fm%20726.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/q9j8my5vbg64785/PDF%20185.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/g3aweq125m5bauu/V%C3%A9rit%C3%A9%20des%20peuples%20du%2028%20juin%202019.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/n8lp8hwn97cszuf/LIBERAL%200433%20du%2026%20Juin%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qcdbh91hyhcc3hr/Chronique%20de%20la%20semaine%20524%20du%2027%20juin%202019.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lc20ioy8shgkzmg/cnard%20ind%C3%A9pendant%20691%20du%2028%20juin%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/hg5rqe4vnjj18ac/LE%20DIALOGUE%20140%20du%2026%20Juin%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/6ecfi2o30wheg57/Eveil%20N%C2%B0641%20du%2026%20juin%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/u21itkvnv6x1jjz/Correcteur%20N%C2%B0880%20DU%2024%20JUN%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nawv5ksudju75ez/changement%20646%20%281%29.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wddoindd3ulw89h/La%20Manchette.jpg?dl=0>

<http://www.228news.com/trafic-despeces-sauvages-des-milliers-danimaux-saisis-582-personnes->

[interpellees-suite-a-une-operation-conjointe-mondiale-interpol-omd/](#)

<http://www.aspamnews.com/?p=2655>

<https://togo24.net/2019/07/24/trafic-despeces-sauvages-des-milliers-danimaux-saisis-582-personnes-interpellees-suite-a-une-operation-conjointe-mondiale-interpol-omd/>

<https://www.vivafrik.com/2019/07/25/trafic-despeces-sauvages-des-milliers-danimaux-saisis-582-personnes-interpellees-suite-a-une-operation-conjointe-mondiale-interpol-omd-a32467.html>

<http://www.togoenmarche.com/operation-conjointe-mondiale-interpol-omd-des-milliers-danimaux-saisis-582-personnes-interpellees/>

<http://emergence-togo.com/trafic-d-especes-sauvages-des>

<http://afrique-news.info/trafic-despeces-sauvages-des-milliers-danimaux-saisis-582-personnes-interpellees-suite-a-une-operation-conjointe-mondiale-interpol-omd/>

<http://afrique-vision.com/singlepost-operation-conjointe-mondiale-interpol-omd-582-personnes-interpellees-5-94-475>

<https://vert-togo.com/trafic-despeces-sauvages-des-milliers-danimaux-saisis/>

https://www.alwihdainfo.com/Trafic-d-especies-sauvages-des-milliers-d-animaux-saisis-582-personnes-interpellees_a75391.html

<https://www.dropbox.com/s/z3scpkg9n3c6345/RADIO%20DAWUL%20FM%20534.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/3kr96esxuyrutno/RQDIO%20TABALA%20FM%20526.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xob3f31ynwfjdr9/RADIO%20CENTRALE%20FM%20717.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/58el0wyprgvhgyc/RADIO%20KOZAH%20FM%20541.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/50rw8pjvpcarnne/RADIO%20LA%20VOIX%20D%20ASSOLI%20FM%20607.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/odl0hn74a0wgo2b/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20758.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/i8fwoh2lsq21uid/RVP%20552.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/g4jqd01kwsmi3oy/VGK%20523.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/s01ef5ipwkt39bn/plan%C3%A8te%20plus%20fm%20547.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/63c75aod7fny937/dunenyo%20fm%20733.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/q29mzgae3t23w13/Canard%20695.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/p6a93951bka92jf/Changement%20650.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zwpjwc1uw37ky7o/Chronique%20de%20la%20SEmaine%20N%C2%B0528.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kwag9puygywexgz/Correcteur886.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/6bql9humce8icdp/Eveil643%20pdf.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/8z0i4j2kqmscdded/LIBERALE%200435%20du%2026%20Juillet%2020...pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/h76wvfvv4ygh6qs/Opinion%20629%20du%2029%20Juillet%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/o3xk208h8s750du/PDF%20187%20%281%29.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/4wmqw9lnpx30gw8/LE%20DIALOGUE%20145%20du%2031%20Juillet%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/byq9k6bqpok3nrr/la%20Manchette%20du%2031%20juillet%202019%20N%C2%B0%20072.jpg?dl=0>

<https://togo24.net/2019/08/22/journee-africaine-des-mers-et-des-oceans-6-tonnes-de-dechets-plastiques-recueillies-les-acteurs-sensibilises-sur-la-protection-des-especes-protegees-marines/>

<http://afrique-vision.com/singlepost-journee-africaine-des-mers-et-des-oceans-6-tonnes-de-dechets-plastiques-recueillies-5-136-685>

<http://emergence-togo.com/journee-africaine-des-mers-et-des>

<http://impartialactu.info/journee-africaine-des-mers-et-des-oceans-6-tonnes-de-dechets-plastiques-recueillies-les-acteurs-sensibilises-sur-la-protection-des-especes-protegees-marines/>

<http://www.aspamnews.com/?p=2721>

<http://www.togoenmarche.com/journee-africaine-des-mers-et-des-oceans-les-acteurs-sensibilises-sur-la-protection-des-especes-protegees-marines/>

http://citoyeninfo.com/articles/togo_6_tonnes_de_déchets_plastiques_recueillies_dd9510-374.html

<https://www.vivafrik.com/2019/08/22/journee-africaine-des-mers-et-des-oceans-sensibilisation-sur-les-especes-protegees-marines-a32748.html>

<http://afrique-news.info/journee-africaine-des-mers-et-des-oceans-6-tonnes-de-dechets-plastiques-recueillies/>

<http://ar7media.com/journee-africaine-des-mers-et-des-oceans-6-tonnes-de-dechets-plastiques-recueillies-les-acteurs-sensibilises-sur-la-protection-des-especes-protegees-marines/>

<https://www.dropbox.com/s/fltug1c60tf684q/RADIO%20%20CENTRALE%20FM%20649.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lftxwrarmo0pl4c/mokpo%20kpo%20fm%20543.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ccjzy481uf95jqz/dunen%20yo%20fm%20521.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wco0r1nv9h78psv/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20%28551.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xp12a8xmng4icd7/planete%20plus%20452.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/vlodnzrol24a2x7/RADIO%20TABALA%20FM%20504.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/s1lgd53fsy6k32n/vgk%20512.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/urwy0yeck74ukgf/RADIO%20DAWUL%20FM%20527.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7lqbmfyrz88ujzg/radio%20voix%20du%20plateau.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kps0efo3bawz24v/bridge%20fm%20419.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/smikkoibsur4hmn/Changement655.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/eb1tk9h2ttc8qrt/chronique532.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qcerwxrfti1ih2e/Correcteur%20891.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/pnydmksatdj2ty2/EVEIL%20647%20%282%29.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/y82tudgzh25sjxr/le%20canard%20698%20du%2023%20ao%C3%BBt%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/e90xcgowc87wnru/LE%20DIALOGUE%20147%20du%2028%20Ao%C3%BBt%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/jnbx5dp8sk0cmyz/lib%C3%A9ral%20439%20du%2028%20ao%C3%BBt%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qgzj93vfkue80nw/manchette%20076%20du%2028%20ao%C3%BBt%202019.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/oo7wf6gtks4ws8q/Opinion%20632%20du%2026%20Ao%C3%BBt%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ug4o17zcbjyo7vr/vision%20d%27Afrique%20N%C2%B000191%20du%2027%20ao%C3%BBt%202019.jpeg?dl=0>

<http://emergence-togo.com/la-cites-contre-l-extinction-des>

http://citoyeninfo.com/articles/la_cites_contre_l_extinction_des_especes_protegees_0a9531-416.html

<http://www.aspamnews.com/?p=2824>

<https://www.vivafrik.com/2019/09/21/la-cites-contre-l-extinction-des-especes-protegees-dans-le-monde-a33076.html>

<http://www.togoenmarche.com/la-cites-contre-lextinction-des-especes-protegees-dans-le-monde/>

<http://afrique-news.info/la-cites-sinsurge-contre-lextinction-des-especes-protegees-dans-le-monde/>

<http://relaideafric.com/2019/09/23/la-cites-contre-lextinction-des-especes-protegees-dans-le-monde/>

<http://ar7media.com/la-cites-a-geneve-pour-dire-non-a-lexploitation-illegale-des-animaux-et-des-plantes-dans-le-monde/>

<http://impartialactu.info/la-cites-part-en-guerre-contre-lextinction-des-especes-protegees-dans-le-monde/>

<http://www.afrique-vision.com/singlepost-la-cites-en-guerre-contre-l-extinction-des-especes-protegees-dans-le-monde-5-192-965>

<https://www.dropbox.com/s/lmdompapsndv7hy/RADIO%20TABALA%2006.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/qp1cyf7w374ml1w/RADIO%20MERIDIEN%207%2012.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/msr6v3u45uz1w8d/RADIO%20DAWUL%206%2056.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fli8tzmb7vg0zbi/RADIO%20CENTRALE%208%2004.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7i5ke6nulai46io/radio%20mokpokpo%20629.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ord59k5c3720brr/radio%20dunenyo%206%2002.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/jo9iq44m0ttfsdw/bridge%20fm%20612.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/atafrtbqhhmt7d5/la%20voix%20du%20%20plateau%2007%2007.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/pppdsqtg193c76e/VGK%20553.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/d3my3w8db17mac8/PLANETE%20PLUS%20FM%2007%2002.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xde5hgpjcieu3p4/LA%20MANCHETTE.%200080%20%282%29.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2p7z74fyda2997s/LE%20DIALOGUE%20151%20du%2025%20Septembre%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2mtf311zpuugwzy/PDF%20195.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ummwmatu72qe70s/Opinion%20636%20du%2023%20Septembre%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ondcgr4lu5gs0vy/chronique%20536.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kcy2qpb7twg5jxl/Correcteur%20895.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/zie0ip3diubqx85/Changement%20659.pdf?dl=0>

https://www.dropbox.com/s/iddfe8cn0h2ksr9/_Eveil_651.pdf?dl=0

<https://www.dropbox.com/s/fb66i1fe00rgbwd/LIBERALS%200443%20du%2027%20Septembre%20...pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7cbkw3kc5c63p7v/canard%20ind%C3%A9pendant.jpeg?dl=0>

<http://emergence-togo.com/de-l-importance-de-sauver-les>

<http://impartialactu.info/de-limportance-de-sauver-les-tortues-marines-au-togo/>

http://citoyeninfo.com/articles/de_la_necessite_d_accentuer_sur_la_protection_des_d4c411-470.html

<http://www.aspamnews.com/?p=2892>

<http://afrique-news.info/togo-de-limportance-de-sauver-les-tortues-marines/>

<http://www.togoenmarche.com/de-limportance-de-sauver-les-tortues-marines-au-togo/>

<http://ar7media.com/togo-les-tortues-marines-menacees-comment-les-protger/>

<http://relaidafrique.com/2019/10/18/de-limportance-de-sauver-les-tortues-marines-au-togo/>

<https://lepoint-actu.com/2019/10/19/de-limportance-de-sauver-les-tortues-marines-au-togo/>

<https://togodailynews.info/2019/10/18/de-limportance-de-sauver-les-tortues-marines-au-togo/>

<https://www.dropbox.com/s/013jh3vm3lhsi16/RADIO%20TABALA%20533%207h30.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/h6n07j14a6nhu22/voix%20du%20plateau%20553.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gslthoodkm2amha/VGK%20FM%20604.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/p9dyr81z0cv3cx9/RADIO%20CENTRALE..%20533.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/pcmhib2aviavxx/plan%20C3%A8te%20fm%20624.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/nvqz1wxjahnmyci/RADIO%20%20DAWUL%20749.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/p3pr76xno091dw2/mokpokpo%20fm%20553.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/wd76qpaetk0hsf3/m%C3%A9ridien%20fm%20C%20636%2015h.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lrrwn47wd7y4cn2/Dunenyo%20fm%20C%20501.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/76sgog4puxnsugp/bridge%20fm%20530.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/7r40nqivz55da3q/48a8cc2d-6e89-4dc3-aabf-64937a0e672e.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/jphmpx0t7sx43id/EVEIL%20655%20du%2025%20Octobre%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/fm9d8dgoieiyzqh/chronique%20540.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ce8catkfyhigbtt/Correcteur899.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/q1ggaaj1tuq8xxq/la%20Manchette.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ykvut8ye41zfsk4/LE%20DIALOGUE%20155%20du%2023%20Octobre%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gs957jehtktnrvr/LIBERAL%200447%20du%2023%20Octobre%2020...pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/1ajuf1cw2thf034/Opinion%20640%20du%2021%20Octobre%202019.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/xapu67c7jk4n7pv/PDF%20199%20CC.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/mjks1jcswwgxcku/Changement%20663.pdf?dl=0>

<https://togodailynews.info/reunion-de-la-cicta-en-espagne-les-pays-dafrique-de-louest-pour-proteger-le-requin-taupe-bleu-victime-de-la-surpeche/>

<http://www.lomebougeinfo.com/lome/?p=12991>

<http://www.togoenmarche.com/espagne-reunion-de-la-cicta-les-pays-dafrique-de-louest-pour-proteger-le-requin-taupe-bleu-victime-de-la-surpeche/>

<https://www.radiooreole.com/2019/11/reunion-de-la-cicta-en-espagne-les-pays.html>

<http://relaidafrique.com/2019/11/27/2113/>

<http://www.aspamnews.com/?p=2989>

<http://impartialactu.info/cica-les-pays-dafrique-de-louest-ont-dit-oui-pour-la-protection-du-requin-taupe-bleu-victime-de-la-surpeche/>

<http://ar7media.com/reunion-de-la-cicta-en-espagne-les-pays-dafrique-de-louest-desormais-engages-pour-protoger-le-requin-taupe-bleu-victime-de-la-surpeche/>

<http://afrique-news.info/reunion-de-la-cicta-en-espagne-les-pays-dafrique-de-louest-pour-protoger-le-requin-taupe-bleu-victime-de-la-surpeche/>

http://citoyeninfo.com/articles/reunion_de_la_cicta_en_espagne_les_pays_dafrique_d12a8e-540.html

<https://focusguinee.info/2019/11/26/reunion-de-la-cicta-en-espagne-les-pays-dafrique-de-louest-pour-protoger-le-requin-taupe-bleu-victime-de-la-surpeche/>

<https://www.vivafrik.com/2019/11/27/cicta-les-pays-dafrique-de-louest-pour-protoger-le-requin-taupe-bleu-victime-de-la-surpeche-a33877.html>

<https://guineeinfos.org/reunion-de-la-cicta-en-espagne-les-pays-dafrique-de-louest-pour-protoger-le-requin-taupe-bleu-victime-de-la-surpeche/>

<https://www.xibaaru.sn/les-africains-au-cicta-pour-la-protection-du-requin-taupe-bleu/>

https://www.ndarinfo.com/Reunion-de-la-CICTA-en-Espagne-Les-pays-d-Afrique-de-l-ouest-pour-proteger-le-requin-taupe-bleu-victime-de-la-surpeche_a27186.html

<https://www.wakatsera.com/reunion-de-la-cicta-en-espagne-les-pays-dafrique-de-louest-pour-la-protection-du-requin-taupe-bleu-victime-de-la-surpeche/>

<http://golfenews.info/espagne-les-pays-africains-veulent-proteger-le-requin-taupe-bleu/>

https://www.dropbox.com/s/k2n06g3hfiu85a1/court_oisie%20fm417.mpeg?dl=0

<https://www.dropbox.com/s/zx7tyqookscwtvt/RADIO%20OREOLE.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/a411isnql8lemdl/RADIO%20CENTRALE%20FM%20456.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/0e3t5p6hcl2l2d9/RADIO%20DAWUL%20FM%20614.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/baqe6okc57ymkt8/RADIO%20MECAP%20422.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/gnqrqjh7l47jwh2/radio%201%27aag%20taa%27ba514.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/dhlvxxuncr7l0nh/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20555.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/9bv7l18ndw71n80/Changement%20669.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/46oztgjhjxa8d6/Chronique%20N%C2%B0545%20du%2028%20nov%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/jtbnz2e47lfgs81/Canard%20ind%C3%A9pendant%20du%20N%C2%B0711%20du%2029%20nov%202019.jpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ski22x9y86x0qf4/EVEIL%20658%20DU%2029%20Nov%20PDF%20%281%29.pdf?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/kgnji371dwu2wz3/BRIDGE%20FM%20415.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ffl8yr9wcyvfp35/DUNEL%20FM%20510.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bnlgrjq4g5ls022/la%20voix%20de%201%27oti%20518.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/t1egx9dq9dw4jkg/MOKPO%20FM%20357.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/lak6kmcscpagalw/RADIO%20COMMUNAUTAIRE%20504.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/j4y3k6g05zh1phi/radio%20la%20voix%20de%20vo%20409.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/dqpwjn23zucri4f/CITADELLE%20FM.mpeg?dl=0>

<http://emergence-togo.com/deux-trafiquants-d-ivoire>

<http://relaidafrique.com/2019/12/17/deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis/>

<https://togodailynews.info/deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis/>

<http://www.aspamnews.com/?p=3045>

<https://www.wakatsera.com/togo-deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis/>

<https://www.vivafrik.com/2019/12/17/deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis-a34100.html>

<https://www.burkinainfo.com/2019/12/17/togo-deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis/>

<https://www.zoodomail.com/fr/international/deux-trafiquants-divoire-condamnes-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis>

<http://www.togoenmarche.com/deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis/>

<http://afrique-news.info/11413-2/>

<https://www.togofirst.com/fr/gestion-publique/1712-4600-togo-douze-mois-de-prison-dont-3-avec-sursis-pour-deux-trafiquants-d-ivoire>

<https://lightnews.info/2019/12/18/togo-deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis/>

<https://www.dropbox.com/s/vsrhacj2hzjg28v/MECA%20RADIO%20321.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/rctsrkmff3btt8v/RADIO%20CENTRALE%20FM%20427.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2sc6zpg2u5xgx5x/radio%20laag%27taba%20402.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/03vshxw8srx9h9b/RADIO%20MERIDIEN%20FM%20%20431.mp3?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ai62igh1iizuy9m/RADIO%20TCHAMBA%20FM%20355.mp3?dl=0>

<http://kpatimanews.com/societe/togo-deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis/>

<https://l-frii.com/togo-deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison/>

<https://www.radiooreole.com/2019/12/deux-trafiquants-divoire-condamnes-12.html?m=1>

<https://www.dropbox.com/s/khalkk6yq1432ni/LA%20VOIX%20DE%20L%27oti%20405.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/2muns3uj8srh83b/RADIO%20COMMUNAUTAIRES%20DES%20SAVANES%20426.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/ogbp4b6ok8mz5nt/radio%20courtoisie%20303.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/543t84pobq04vdr/RADIO%20DAWUL%20FM%20509.mp3?dl=0>

<https://www.icilome.com/actualites/879113/deux-trafiquants-d-ivoire-condamnes-pour-traffic-illicite-d-ivoire>

<http://www.leredacteurlibre.info/new/societe/668-deux-trafiquants-d-ivoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis>

<https://www.togoscoop.info/2019/12/deux-trafiquants-divoire-condamnes-12.html>

<https://www.dropbox.com/s/qanap0ff0b8a1zn/ni.jpg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/k3q4q7p8qnl8w1s/radio%20mokpokpo%20440.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/bgqueue3txhqvxcb/VGK%20446.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/h5fyw1dqmbcg19t/la%20voix%20du%20plateau%20439.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/tdirq45we334bne/bridge%20fm%20358.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/g447vdotvht0x48/dunenyo%20fm%20432.mpeg?dl=0>

<https://www.dropbox.com/s/5un83igikj15yu1/plante%20fm%20425.mpeg?dl=0>

<http://news.alome.com/h/123441.html>

<http://telegramme228.com/deux-trafiquants-d-ivoire.html>

<http://www.lactuacho.com/justice-togo-deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis/>

https://www.ladepechedabidjan.info/TOGO-Deux-trafiquants-d-ivoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis_a26866.html

<https://fr.allafrica.com/stories/201912180360.html>

<https://www.guineemining.info/deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis/>

<https://togotribune.com/news/togo-2-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-et-une-amende-de-11-millions-de-fcfa/>

<https://togo24.net/2019/12/22/togo-deux-trafiquants-divoire-condamnes-a-12-mois-de-prison-dont-3-mois-de-sursis/>

https://www.telegrammee228.com/Deux-trafiquants-arretes-pour-le-commerce-de-37-kg-d-ecailles-de-pangolin-a-Lome_a69112.html

8- RELATIONS EXTERIEURES

Indicateurs:

Durant l'année 2019, plusieurs rencontres régulières et ponctuelles ont eu lieu avec les autorités togolaises. En vue d'établir et/ou de renforcer les relations avec les autorités et les acteurs d'application de la loi, quelques partenaires techniques ont été rencontrés. Nous avons répondu à une invitation du Commissariat des Douanes et des Droits Indirects de l'Office Togolaise des Recettes (OTR), pour une séance de travail avec les Chefs divisions du Commissariat des Douanes et des Droits Indirects et trois experts accrédités auprès de l'Organisation Mondiale des

Nombre de rencontres		51	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi d'accord de collaboration	Ratification de collaboration	Collaboration sur affaires/formations en cours
21	25	0	5

Douanes (OMD). Cette séance de travail initiée et conduite par les trois experts dans le cadre d'une mission sur le projet INAMA de l'OMD, a pour but d'établir très prochainement un accord formel de collaboration entre la Douane togolaise et EAGLE-Togo pour lutter efficacement contre le trafic des espèces protégées.

Au sujet des démarches administratives pour l'installation d'EAGLE-Togo en qualité d'ONG Internationale, une autre rencontre conjointe avec

l'OFFAP a été faite dans le cadre de rencontrer la Directrice Régionale des Ressources Forestières à Tsévié. A cette rencontre, nous avons profité faire savoir aux responsables de la direction régionale des ressources forestières, la collaboration qui existe entre le Ministère de l'environnement et EAGLE depuis 2017, l'appui technique que nous apportions au Ministère en matière de lutte contre la criminalité environnementale. Il y a eu aussi des rencontres avec le Commandant du SRI, le Conseiller à la sécurité au Ministère de la sécurité, et le Conseiller juridique principal du Ministre de l'Administration Territoriale, de la Décentralisation et des Collectivités Locales, dans l'optique de suivre l'enregistrement d'EAGLE-Togo. Le coordonnateur Rens est venu au Togo dans le cadre de l'opération d'arrestation des deux trafiquants d'ivoire, a discuté et collaboré avec Interpol avant, pendant et après l'opération. Plusieurs échanges de courriers ont aussi permis d'obtenir une prolongation de collaboration avec SCDA jusqu'à fin juin 2019. Un suivi a été aussi effectué auprès du Ministère de l'administration territoriale pour l'enregistrement. Le Ministère attend toujours le nouveau rapport du SRI. Une autre rencontre avec le Ministre de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature s'est tenue. Cette rencontre était une occasion de présenter à l'autorité, le projet EAGLE dans ses actions et les différents résultats probants obtenus en lui parlant des grands cas de trafic de faune.

9 – CONCLUSION

L'année 2019 a permis au projet d'obtenir des résultats intéressants malgré la situation politique tendue depuis août 2017. Des enquêtes ont été menées et une arrestation a été faite. Deux personnes ont été incarcérées et jugées. Une autre incarcérée en 2018, a été libérée en octobre 2019. L'application de la loi s'est relativement améliorée à cause d'abord du nouveau code pénal togolais adopté en juin 2015 et aussi grâce à des activités de sensibilisations de la part du MEDDPN. Les juges se sont mieux familiarisés avec les textes et comprennent surtout l'importance de la protection des espèces menacées. Le projet EAGLE-Togo continue d'entretenir de bonnes relations avec les autorités togolaises et plus particulièrement avec le MEDDPN, les forces de l'ordre notamment INTERPOL et OCRTIDB et la justice.

Par ailleurs, le MEDDPN, l'OCRTIDB et INTERPOL maintiennent un soutien fort dans la lutte contre la criminalité faunique. Nous dénotons un manque d'intérêt pour cette lutte auprès des magistrats et les sanctions légères qu'encourent les trafiquants restent un défi en termes de dissuasion efficace au Togo. Les différentes formations ont permis de mieux cerner la menace sérieuse que représente le commerce illégal des espèces sauvages mais des efforts de la part des autorités restent à faire pour la bonne compréhension des enjeux graves de la criminalité faunique.

EAGLE-Togo continue d'entretenir de cordiales relations avec les autorités compétentes, notamment avec le ministère de la Décentralisation et des Collectivités Locales, et avec les responsables de la division juridique du ministère des Affaires Etrangères, de la Coopération et de l'Intégration Africaine, au sujet des démarches administratives pour l'installation d'EAGLE-Togo en qualité d'ONG Internationale.

Avec une opération réalisée malgré la situation politique tendue, les résultats obtenus en 2019 démontrent le dynamisme d'un groupe de jeunes activistes. Pour cette année 2020, le groupe est dévoué et les prospections faites sont déjà encourageantes. Les soubresauts politiques n'altéreront en rien la détermination et le dévouement du groupe EAGLE-Togo.

10-ANNEXES

Quelques exemples de la presse écrite :

La CITES contre l'extinction des espèces protégées dans le monde

Les responsables politiques et experts de la conservation des espèces menacées (CITES) se sont réunis du 12 au 26 avril dernier à Genève et ont adopté le protocole de Kyoto pour protéger les animaux et les plantes. Ils ont aussi renforcé les règles de commerce et d'exportation des produits de rhinocéros et d'autres espèces végétales et animales menacées d'extinction.

Pendant deux jours, les délégués ont discuté sur 58 propositions visant à modifier le degré de protection accordé aux animaux et aux plantes sauvages par la CITES. Les discussions ont concerné l'exploitation illégale des animaux, des plantes ou de leurs produits.



de vendre des stocks d'ivoire enregistrés appartenant à ces gouvernements. Ils affirment que cela pourrait satisfaire la demande venue surtout d'Asie, qui encourage récolter des fonds pour les programmes de conservation. De

des sanctions aux pays qui ne respectent pas ces règles. Chaque fois qu'un pays ne respecte pas ses obligations, les sanctions sont appliquées. Dans le cas contraire, des sanctions pourraient être mises en place. Les participants ont aussi discuté de la possibilité de créer des zones de protection pour les espèces menacées.

derniers (défenses, peaux, ossements, poils, fientes, excréments, etc.) qui jouent un rôle important dans l'extinction massive des espèces protégées. De la sanguine médicinale à l'ébène, en passant par certains bois exotiques, la convention protège, à différents degrés, plus de 35.000 espèces, dont 85 % de plantes. Au cours de la rencontre, plusieurs Etats d'Afrique centrale, occidentale et orientale ont plaidé pour que toutes les populations d'éléphants du continent y compris celles d'Afrique australe, soient transférées à l'Annexe I, la plus protégée, qui interdit catégoriquement toute vente d'ivoire. Une autre des 56 propositions discutées au sommet de la CITES, vise également à lutter contre les réseaux de trafiquants, qui cherchent à faire passer de l'ivoire d'éléphant. Afin de stopper ce trafic, l'un des propositions est que le mammouth légalisé à l'Annexe II, afin que son commerce soit contrôlé. Le secrétaire général de la CITES, Ivonne Higuero, d'ajouter que le dangereux trafic de la nature est sans précédent. Toutefois, plusieurs pays d'Afrique australe, où les populations d'éléphants sont « en bonne santé et bien gérées », réclament le droit

Demande de comptes aux présidents de délégations spéciales: Un effet d'annonce, selon le MMLK

Le samedi 21 septembre dernier, Payadowna Boukpessi, le ministre de l'Administration territoriale, à travers un courrier demandait des comptes aux présidents de délégations spéciales avant la prise de fonction des maires nouvellement élus. Cette décision bien qu'elle soit louable, le Mouvement Martin Luther King (MMLK) la trouve tardive et considère que cela ne fait qu'ajouter à la frustration des citoyens. Il a donc adressé un communiqué aux autorités municipales sortantes.



gestion globale. Seulement, les gouvernements ont fait sources creuses jusqu'à présent. Les élus de la région maritime dont la préfecture de Gagnoa sont très préoccupés selon le mouvement.

Dans un communiqué, Pasteur Edoh Kom, président du MMLK, a déclaré que la demande de compte n'est qu'un effet d'annonce, car on ne pourra pas attendre de résultats concrets. Il a souligné dans son communiqué.

Pour le Pasteur Edoh Kom, le MMLK avait pris des initiatives avec d'autres associations et sociétés civiles pour dénoncer les abus, les détournements et les malversations électorales de « nos présidents de délégations » et demander des comptes de leur

Tout en appréciant cette décision du ministre Boukpessi, le MMLK considère que cette décision est trop tardive et semble être un effet d'annonce auquel l'on ne pourra pas attendre de résultats concrets. Il a souligné dans son communiqué.

TRAFFIC D'ESPÈCES SAUVAGES / INTERPOL-OMD Des milliers d'animaux saisis, 582 personnes interpellées

Une opération conjointe mondiale menée dans 109 pays, du 14 au 30 juin dernier par INTERPOL et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), a permis de saisir d'importantes quantités d'espèces de faune et de flore protégées sur tous les continents, dont des félins, primates, tortues, reptiles, oiseaux, et même des requins. Au cours de cette opération conjointe, les premiers résultats ont permis d'interpeller des suspects dans plusieurs pays du monde.



Les saisies mondiales répertoriées comprennent 23 primates vivants, 30 grands félins et de grandes quantités de parties d'animaux, 440 morceaux de défenses d'éléphant et 545 kg supplémentaires d'ivoire, plus de 4 200 oiseaux, un peu moins de 1 500 reptiles vivants et près de 10 000 tortues vivantes, près de 7 700 parties d'animaux sauvages de toutes les espèces, y compris plus de 30 kilogrammes de viande de gibier, 2 550 mètres cubes de bois, plus de 2 600 plantes, près de 10 000 objets marins, tels que coraux, hippocampes, gauphins et requins.

L'opération nommée « Thunderball », déclenchée dans les locaux d'INTERPOL à Singapour, a également permis la saisie d'une moitié de tonne de pièces de monnaie à destination de l'Asie au Népal et l'arrestation de trois suspects en Uruguay qui tentaient de faire passer en contrebande plus de 400 espèces sauvages

comme le trafic et la commercialisation des espèces protégées. « Nous allons poursuivre nos efforts avec nos partenaires afin que les malfaiteurs qui volent les ressources naturelles subissent toutes les conséquences de leurs actes », a-t-il enfin précisé.

Ces actions sont d'une part, une approche durable pour lutter contre la criminalité organisée liée aux espèces sauvages et d'autres part, une nouvelle étape de partenariat opérationnel conjoint de première ligne pour apporter une réponse globale couvrant la détection, les arrestations, les enquêtes et les poursuites liées au trafic d'espèces sauvages. « Ce type d'initiative va être renouvelé afin, d'une part,



dissuader les réseaux de criminalité liés aux espèces sauvages », a déclaré Kunio Mikuriya, secrétaire général de l'OMD.

et répondre à la criminalité liée aux espèces sauvages, en déployant nos capacités et notre expertise collectives, afin de tout mettre en œuvre et de réduire sévèrement les auteurs d'infractions liées aux espèces sauvages », a-t-elle déclaré.

Au Togo, l'ONG Eco Activists for Governance and Law Enforcement (EAGLE) dans son projet EAGLE-Togo, qui œuvre pour l'application de la loi faunique et floristique en luttant contre les crimes environnementaux et la corruption collabore avec INTERPOL, pour lutter contre la criminalité faunique. En effet, le 07 mars dernier à Lomé, les agents d'Interpol en collaboration avec EAGLE-Togo, ont interpellé le nommé ALASSANE RAZAK, conducteur de véhicule long, en possession d'une pointe d'ivoire brute de 9 kilogrammes. Une suite d'enquête préliminaire menée conjointement par les deux structures susvisées, a permis d'interpeller le lendemain à Lomé Léon 2000, un deuxième nommé OUCO BOUTCHOU KISSOU, comme étant complice fournisseur de ladite pointe d'ivoire ; tous deux de nationalité togolaise.

de sensibiliser davantage la communauté mondiale chargée de l'application de la loi à la gravité de la criminalité mondiale liée aux espèces sauvages et d'autre part, de mieux coordonner les efforts internationaux, notamment l'engagement des groupes de la société civile pour appuyer les

de faune et de flore sauvages. « L'opération Thunderball envoie un message clair : nous allons continuer à coopérer étroitement avec nos partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) pour appuyer les

programme CIR au Togo.
La première composante est exécutée par la branche technique de la coopération allemande (GIZ) et les deux dernières sont co-exécutées par le Secrétariat de mise en œuvre du Cadre intégré ren-

privé et de la promotion de la consommation locale.
Six (06) mois après le lancement du PRODAK, de nombreuses activités essentielles de renforcement des capacités techniques, organisationnelles et managériales ont

management et le leadership", "les avantages de la vie coopératives", "les rôles et les responsabilités des organisations professionnelles et paysannes", "les outils modernes de gestion des unités de transformation", "la gestion

res anacarde, karité, nous souhaitons que les togolais y adhèrent massivement pour augmenter la création d'emplois permanents et décents dans notre pays, accroître la production nationale et augmenter significativement le volume

USD par l'Etat togolais, le Cadre intégré renforcé puis la GIZ et bénéficie d'une synergie d'actions de différents partenaires d'exécution sur le terrain, ce qui est une bonne dynamique et un facteur de succès.

COMMERCE ILLÉGAL D'IVOIRE

Deux trafiquants interpellé à Lomé

Les agents d'Interpol et du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN) en collaboration avec EAGLE-Togo, ont interpellé jeudi, 07 mars 2019 à Lomé, le nommé ALASSANI Razak, conducteur de véhicule long, en possession d'une pointe d'ivoire brute de 9 kilogrammes.

Une suite d'enquête préliminaire menée conjointement par les trois structures structure susvisées, a permis d'interpellier le vendredi 08 mars à Lomé Léo 2000, un deuxième nommé OURO-BOUTCHOU Idrissou, comme étant complice fournisseur de ladite pointe d'ivoire ; tous deux de nationalité togolaise.

En effet le présumé trafiquant ALASSANI Razak, a été pris par les éléments de l'Interpol-DCPJ en pleine négociation de vente d'une pointe d'ivoire

qu'il tentait de dissimuler. Une perquisition à son domicile sis à Agoè Zongo, un quartier périphérique de Lomé a permis de saisir dans sa chambre, une pointe d'ivoire d'un poids de 9kg.

Dans ses déclarations préliminaires, le présumé trafiquant ALASSANI Razak a reconnu être en détention de cette pointe d'ivoire et qu'il s'appropriait à vendre. Cependant, c'est à travers un travail d'enquête bien monté que l'Interpol en collaboration avec EAGLE-Togo est parvenu à interpellier le présumé com-



plice Idrissou qui serait le fournisseur de Razak.

Malheureusement des défenses d'ivoire d'éléphant transitent par le Togo où ils sont transformés rapidement en bijoux, et être exportés rapidement et en grande quantité vers l'Asie. Ainsi, les sieurs ALASSANI-Razack et OURO-

BOUTCHOU Idrissou ont été déferés le 13 mars 2019, à la prison civile de Lomé.

L'article 796 du code pénal du Togo stipule : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines »

Le commerce illégal des espèces sauvages menace la survie de nombreuses espèces

dans la nature. Au cours des trois dernières années, environ un cinquième de la population totale d'éléphants d'Afrique a été tuée pour l'ivoire, selon l'UICN. L'escalade du trafic d'espèces sauvages au cours des dernières années constitue une menace pressante pour la conservation et la sécurité dans le monde.

Le trafic d'espèces sauvages génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables de l'abattage, du transport et de la commercialisation de produits illégaux issus des espèces sauvages. Le trafic d'espèces sauvages corrompt les gouvernements, porte atteinte à l'État de droit, et contribue au financement du crime organisé et des groupes d'insurgés. (EAGLE-Togo)

www.eagle-togo.org

Vision d'Afrique N° 00174 du 21 mars 2019

ACTUALITES ECOLOGIQUES

Justice / Protection de la faune

Deux trafiquants d'ivoire condamnés à 12 mois de prison dont 3 mois de sursis

La deuxième Chambre Correctionnelle du tribunal de première instance de Lomé a condamné, le lundi 16 décembre 2019, ALASSANI Razak, conducteur de véhicule long et OURO-BOUTCHOU Idrissou à 12 mois de prison dont 3 avec sursis, et à payer une amende d'un million de FCFA chacun pour commerce illégal d'une pointe d'ivoire de 9 kilogrammes. A titre de dommages et intérêts, ils ont été aussi condamnés à payer une somme de 10 millions de francs CFA, à la partie civile qu'est le Ministère de l'Environnement du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN).

Ce type d'action juridique cadre parfaitement avec la vision de collaboration entre le MEDDPN et le réseau EAGLE-Togo qui s'active dans l'application des lois fauniques dans de nombreux Etats africains.

En effet le présumé trafiquant, ALASSANI Razak, a été pris par les éléments de l'Interpol-DCPJ en pleine négociation de vente d'une pointe d'ivoire qu'il tentait de dissimuler. Une perquisition à son domicile sis à Agoè Zongo, un quartier périphérique de Lomé a permis de saisir dans sa chambre, une pointe d'ivoire d'un poids de 9 kilogrammes. La suite de l'enquête préliminaire ayant permis d'arrêter son complice OURO-BOUTCHOU Idrissou, les deux ont été déferés le 13 mars 2019, à la prison civile de Lomé.



Dans ses déclarations à la barre, le présumé trafiquant ALASSANI Razak a reconnu être en détention de cette pointe d'ivoire et qu'il s'appropriait à vendre. OURO-BOUTCHOU Idrissou a aussi reconnu les faits comme complice de Razak.

Malheureusement des défenses d'ivoire d'éléphant transitent par le Togo où ils sont transformés rapidement en bijoux, et être exportés rapidement et en grande quantité vers l'Asie.

L'article 796 du code pénal du Togo dispose : « Quiconque fait circuler, vend, importe, exporte ou fait transiter le animaux sauvages, vivants, des trophées sans autorisation est puni d'une peine d'emprisonnement d'un à six mois et d'une amende de cent mille à cinq cent mille francs CFA ou de l'une de ces deux peines »

L'article 761 du code pénal va plus loin et stipule : « La destruction et la commercialisation, directe ou indirecte, sans droit d'espè-

ces animales ou végétales protégées en vertu des dispositions législatives et réglementaires en vigueur et des conventions internationales auxquelles la République du Togo est partie est punie d'une peine d'un (01) à cinq (05) an(s) d'emprisonnement et d'une amende d'un million (1.000.000) à cinquante millions (50.000.000) de francs CFA, sans préjudice de toute autre disposition du présent code. »

Le commerce illégal des espèces sauvages menace la survie de nombreuses espèces dans la nature, dont l'éléphant. Au cours des trois dernières années, environ un cinquième de la population totale d'éléphants d'Afrique a été tuée pour l'ivoire, selon l'UICN. Le trafic d'espèces sauvages génère d'énormes profits illégaux pour des organisations criminelles complexes qui sont souvent responsables de l'abattage, du transport et de la commercialisation de produits illégaux issus des espèces sauvages. (EAGLE-Togo)

Planète Ecologie du mois de Décembre 2019

secteur privé, de la société civile, de la requête, la motivation à s'attaquer aux inégalités criantes, ment social et économique de Mastercard.

TRAFIC D'ESPÈCES SAUVAGES / INTERPOL-OMD

Des milliers d'animaux saisis, 582 personnes interpellées

Une opération conjointe mondiale menée dans 109 pays, du 4 au 30 juin dernier par INTERPOL et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), a permis de saisir d'importantes quantités d'espèces de faune et de flore protégées sur tous les continents, dont des félins, primates, tortues, reptiles, oiseaux, et même des requins. Au cours de cette opération conjointe, les premiers résultats ont permis d'interpeller des suspects dans plusieurs pays du monde.



Les saisies mondiales répertoriées comprennent 23 primates vivants, 30 grands félins et de grandes quantités de parties d'animaux, 440 morceaux de défenses d'éléphant et 545 kg supplémentaires d'ivoire, plus de 4 300 oiseaux, un peu moins de 1 500 reptiles vivants et près de 10 000 tortues vivantes, près de 7 700 parties d'animaux sauvages de toutes les espèces, y compris plus de 30 kilogrammes de viande de gibier, 2 550 mètres cubes de bois, plus de 2 600 plantes, près de 10 000 objets marins, tels que coraux, hippocampes, dauphins et requins.

L'opération nommée « Thunderball », déclenchée dans les locaux d'INTERPOL à Singapour, a également permis la saisie d'une moitié de tonne de pièces de pangolin à destination de l'Asie au Nigéria et l'arrestation de trois suspects en Uruguay qui tentaient de faire passer en contrebande plus de 400 espèces sauvages

protégées. Elle a mis en évidence la poursuite du commerce en ligne d'espèces sauvages, avec 21 arrestations en Espagne et la saisie en Italie de 1 850 oiseaux résultant de deux enquêtes menées sur internet. « Les crimes liés aux espèces sauvages privent non seulement notre environnement de ses ressources, mais ont également un impact sur la violence, le blanchiment d'argent et la fraude qui y sont associés », a déclaré le Secrétaire général d'INTERPOL, Jürgen Stock avant d'ajouter que la criminalité liée aux espèces sauvages est un double fléau qui dépouille l'environnement de ses ressources et qui a des répercussions bien plus profondes à cause de la violence, du blanchiment d'argent et de la fraude qui lui sont associés.

Ainsi, l'opération Thunderball est une action concrète qui cible les réseaux de criminalité transnationale tirant profit des activités illicites

comme le trafic et la commercialisation des espèces protégées. « Nous allons poursuivre nos efforts avec nos partenaires afin que les malfaiteurs qui volent les ressources naturelles subissent toutes les conséquences de leurs actes », a-t-il enfin précisé.

Ces actions sont d'une part, une approche durable pour lutter contre la criminalité organisée liée aux espèces sauvages et d'autre part, une nouvelle étape de partenariat opérationnel conjoint de première ligne pour apporter une réponse globale couvrant la détection, les arrestations, les enquêtes et les poursuites liées au trafic d'espèces sauvages. « Ce type d'initiative va être renouvelé afin, d'une part,



dissuader les réseaux de criminalité liée aux espèces sauvages », a déclaré Kunio Mikuriya, secrétaire général de l'OMD.

Selon la secrétaire générale de la CITES, Ivonne Higuero, il est important de mettre un terme aux agissements des malfaiteurs qui mettent en péril les moyens de subsistance, la sécurité, les économies et la durabilité de la planète en exploitant illicitement les espèces

et répondre à la criminalité liée aux espèces sauvages, en déployant nos capacités et notre expertise collectives, afin de tout mettre en œuvre et de réduire sévèrement les auteurs d'infractions visant les espèces sauvages », a-t-elle déclaré.

Au Togo, l'ONG Eco Activists for Governance and Law Enforcement (EAGLE) dans son projet EAGLE-Togo, qui œuvre pour l'application de la loi faunique et floristique en luttant contre les crimes environnementaux et la corruption collabore avec INTERPOL, pour lutter contre la criminalité faunique. En effet, le 07 mars dernier à Lomé, les agents d'INTERPOL en collaboration avec EAGLE-Togo, ont interpellé le nommé ALASSANI Razak, conducteur de véhicule long, en possession d'une pointe d'ivoire brute de 9 kilogrammes. Une suite d'enquête préliminaire menée conjointement par les deux structures susvisées, a permis d'interpeller le lendemain à Lomé Léo 2000, un deuxième nommé OUBOUTCHOU KISSOU, comme étant complice fournisseur de ladite pointe d'ivoire ; tous deux de nationalité togolaise.

EAGLE-Togo.



de sensibiliser davantage la communauté mondiale chargée de l'application de la loi à la gravité de la criminalité mondiale liée aux espèces sauvages et, d'autre part, de mieux coordonner les efforts intersectoriels, notamment l'engagement des groupes de la société civile, pour détecter et

de faune et de flore sauvages. « L'opération Thunderball envoie un message clair : nous allons continuer à coopérer étroitement avec nos partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICCWC) pour appuyer les efforts d'application de la CITES

TOGO : Des agents togolais chargés d'application de la loi, outillés sur la criminalité environnementale

SOCIÉTÉ

Du 11 au 13 juin 2019 s'est tenue à Lomé, une session de formation, organisée par le Bureau Régional d'INTERPOL (BR/INTERPOL) pour l'Afrique de l'Ouest avec la collaboration du BCN-INTERPOL Lomé. L'ONG Eco Activists for Governance and Law Enforcement (EAGLE) dans son projet EAGLE-Togo, qui œuvre pour l'application de la loi faunique et floristique en luttant contre les crimes environnementaux et la corruption

tations interactives de différents modules issus du thème : « Formation nationale des agents d'application de loi du Togo sur les capacités policières d'INTERPOL à la lutte contre la criminalité environnementale ». Le Commissaire Divisionnaire BALATE Mikidjibé, Directeur Général Adjoint de la Police Nationale, en ouvrant les travaux, a indiqué que le Togo fait des efforts qui ont abouti au démantèlement de plusieurs ré-



criminalité environnementale explosive et génère un trafic de plus en plus juteux privant les pays en développement de milliards de dollars de revenus. La réaction internationale se met en place mais le problème reste entier et les Etats peinent à prendre des mesures communes.

A la fin de la formation, des recommandations ont été faites à l'endroit des autorités politiques et judiciaires afin qu'elles priorisent la problématique de la corruption, introduisent la thématique de la criminalité environnementale dans les programmes de formation dans les écoles de Police, de Gendarmerie, de Douanes et des Eaux et Forêts et aussi adopter dans les délais les meilleurs les lois fauniques plus sévères en référence à la résolution 63/314 des Nations Unies du 30 juillet 2015 sur la lutte contre le trafic des espèces sauvages qui demande de classer les infractions contre les espèces sauvages au rang de crimes.

A la cérémonie de clôture, l'Officier Régional Spécialisé a réitéré la disponibilité d'INTERPOL à accompagner le Togo dans ses efforts à mener une lutte sans merci contre le crime environnemental. (EAGLE-Togo)



pris une part active à cette session de formation en qualité d'expert invité.

Les 28 participants venus de la Police Nationale, de la Gendarmerie Nationale, des Douanes, des Agents du Ministère de l'Environnement, du Développement Durable et de la Protection de la Nature (MEDDPN) ont suivi des présen-

seaux criminels à Lomé comme à l'intérieur du pays (saisie en janvier 2014 de plus de 3 tonnes d'ivoires au Port Autonome de Lomé).

Le représentant du BR/INTERPOL à Abidjan, l'Officier Régional Spécialisé Sere IDRISSE, parlant de la menace actuelle de l'environnement, a souligné que le trafic d'espèces sauvages et des ressources

naturelles a pris des proportions telles que des actions doivent être impérativement entreprises, tant au niveau des Etats que par la communauté internationale toute entière afin de faire échec à cette forme de criminalité dont les conséquences sont suffisamment destructrices de l'écosystème, de la faune et de la flore.

Au cours de cette session de formation, plusieurs modules ont été développés, notamment les succès stories des opérations de lutte contre la criminalité faunique au Togo, présenté par EAGLE-Togo, a permis de montrer l'ampleur de la criminalité faunique au Togo et la nécessité actuelle d'une franche collaboration entre Forces de l'ordre et de sécurité, Eaux et Forêts,

Douanes, Justice et ONGs pour combattre ce fléau qui aujourd'hui est visiblement favorisé par la faible répression et la corruption.

En effet, il ressort de cet atelier que courant la période 2013-2014 plus de 4,59 tonnes d'ivoires ont été saisies au Togo par les autorités togolaises, représentant plus d'un millier d'éléphants d'Afrique tués. Aussi, en avril 2017, les agents de l'Office Central de Répression du Trafic Illicite des Drogues et du Blanchiment (OCRTIDB) ont, en collaboration avec le Ministère de l'Environnement et des Ressources Forestières (MERF) et EAGLE-Togo arrêté trois trafiquants en possession de 782 peaux de pythons royaux contenues dans trois grandes valises. De toutes les présentations faites des modules, le constat est clair : La

Les OSC s'engagent pour suivre la mise en œuvre du PND

Banque Mondiale :

De l'importance de sauver les tortues marines au Togo

La population des tortues marines dans les océans et les mers baisse. Au Togo aussi, le milieu marin togolais contient beaucoup de facteurs qui occasionnent la mort des tortues et des mammifères marins. Ajouté à cela, la pollution des mers et océans rend difficile la vie aux tortues marines. Aussi, la tortue marine appréciée pour sa chair, sa carapace et même pour ses prétendues vertus aphrodisiaques, est menacée d'extinction.

Les tortues marines et les produits dérivés ont été pendant longtemps utilisés au point de mettre les populations en danger d'extinction. Elles peuplent nos océans depuis plus de 150 millions d'années et ont côtoyé les dinosaures et surmonté toutes les crises climatologiques. Mais aujourd'hui, les principales menaces qui pèsent sur les tortues marines au Togo sont les captures accidentelles, la collecte des œufs, le braconnage, la dégradation des habitats et la perte de plages de ponte. Pire encore, les milliards de fragments de déchets, qui s'agglomèrent, pour des centaines d'années, dans les gyres au centre des océans, portent de nombreuses atteintes aux tortues marines. Les déchets plastiques que les tortues marines prennent pour des méduses, les étouffent et les tuent. Les débris constituent une menace pour une large partie de la faune marine : les déchets les plus gros causent blessures, infections ou mutilations aux tortues marines par effet « d'empiècement », par exemple avec des filets ou des sacs. Ékoué, un pêcheur rencontré sur la plage de Kodjoviakopé est conscient de l'extinc-

tion de l'espèce et est aussi au courant des différentes sensibilisations sur la protection des espèces en voie d'extinction, dont la tortue marine. « Il est vrai que certaines associations ou organisations viennent nous sensibiliser sur le danger causé à l'écosystème lorsqu'on capture les tortues marines, mais on n'a jamais d'accompagnement ni de suivi. La fois dernière, j'ai capturé plus de 8 petites tortues, je n'ai trouvé personne pour les acheter et je les ai remis à la mer », a-t-il ajouté. Mais la bataille contre les « chasses aux tortues marines » n'est pas gagnée. A quelques centaines de mètres sur la plage, un jeune pêcheur est assis sur un banc en face de plusieurs pirogues multicolores : « Mes filets capturent souvent les tortues et ensuite je les vends ». Certes, le réchauffement climatique joue un rôle négatif sur la survie des tortues marines, d'autant plus que la détermination sexuelle de certaines espèces dépend des conditions environnementales et qu'un changement peut les perturber. Mais les tortues marines régulent les écosystèmes marins et côtiers. En consommant les méduses, les tortues libèrent les co-



raux, ce qui permet à d'autres poissons d'accéder au récif pour se nourrir. Sans tortues, plus de homard, de thon ni de crevettes dans nos assiettes, car elles contribuent à la santé des herbiers marins et des récifs coralliens, dont d'autres espèces animales comme les crevettes, le homard ou le thon tirent également leur subsistance. En broutant les herbiers ou algues marines, elles jouent un rôle primordial dans la structure et le maintien de la diversité spécifique des herbiers, et par conséquent, dans la biodiversité des espèces qui y sont associées. Lorsqu'elles sont en grand nombre, certaines espèces peuvent même constituer un apport considérable à la biomasse de leur environnement : adultes et œufs constituant une source

de nourriture non négligeable pour de multiples autres animaux. Et aussi, leurs capacités à concentrer des éléments vont aussi en faire d'excellents indicateurs. Selon l'Association Environnement et Relève de Demain en Afrique (E.R.D.- Afrique), la zone d'Agbodrafo représente le site de capture de tortues marines le plus important, avec une prépondérance de spécimens de *Chelonia mydas*. Plus de 45 mydas ont été recensés au cours de la période entre les mois de juillet et septembre, tous ont été capturés par les pêcheurs côtiers. Parmi ces individus, on distingue 18 individus femelles adultes ou subadultes, trois individus mâles adultes et 24 juvéniles. Parmi les autres nids, 37 nids de l'oliva-acea ont été col-

lectés par les communautés côtières pour l'alimentation familiale ou la vente des œufs. Un nid d'Agbodrafo, non repéré lors de la ponte et non braconné, a conduit à une émergence réussie de Tortues olivâtres nouveau-nés. Nombreuses sont ces actions qui se menent pour la conservation et la protection de l'écosystème au Togo. La protection des espèces menacées, plus particulièrement celle des tortues marines, est devenue une action saluante que de nombreuses ONG s'adonnent. Ces actions rentrent dans la lutte que mène l'Union internationale pour la Conservation de la Nature (UICN). En effet, la DCPJ-Interpol Lomé en collaboration avec EAGLE-Togo avait mis la main sur mars 2017, sur un couple accusé de capture, circulation et de commercialisation illégale de soixante et six (66) bécés tortues et de cinq (05) carapaces de tortue marine. La Chambre Comptable du tribunal de première instance de Lomé avait condamné le couple à une peine d'emprisonnement de six mois ferme et à payer une amende de 200 000 FCFA chacun. A titre de dommages et intérêts, ils ont été condamnés à verser chacun une somme de 1 000 000 FCFA à la partie civile qui est le ministère de l'Environnement (EAGLE-Togo).

LE CANARD

Indépendant

Révisé n°0237/23/04/04/

Siège : 63, rue Rékpo, Tokoin Ouest, B.P. 8168 Tél (+228) 22 34 34 07
Maison de la Presse Case 32
E-mail : lecanardin@yahoo.fr

Directeur Général : AMEGA Koffi (90 04 60 94 / 99 47 24 10)
Comité de Rédaction : Augustin AMEGANDJIN, (92 28 61 09)
Jean-David MESSANGAN, Daryl KAO RINDJIN, Angelo ALEDE (90 32 67 16)
Impression : SDR (22 22 06 49) - Tirage : 2000 exemplaires

LE CANARD

Indépendant

Chaque vendredi dans les

Traffic d'espèces Des milliers d'animaux saisis, 582 personnes interpellées suite à une opération conjointe mondiale INTERPOL-OMD

Une opération conjointe mondiale menée dans 109 pays, du 4 au 30 juin dernier par l'INTERPOL et l'Organisation Mondiale des Douanes (OMD), a permis de saisir d'importantes quantités d'espèces de faune et de flore protégées sur tous les continents, dont des félins, primates, tortues, reptiles, oiseaux, et même des requins. Au cours de cette opération conjointe, les premiers résultats ont permis d'interpeller des suspects dans plusieurs pays du monde.

Les saisies mondiales répertoriées comprennent 23 primates vivants, 30 grands félins et de grandes quantités de parties d'animaux, 440 morceaux de défenses d'éléphant et 545 kg supplémentaires d'ivoire, plus de 4 300 oiseaux, un peu moins de 1 500 reptiles vivants et près de 10 000 tortues vivantes, près de 7 700 parties d'animaux sauvages de toutes les espèces, y compris plus de 30 kilogrammes de viande de gibier, 2 550 mètres cubes de bois, plus de 2 600 plantes, près de 10 000 objets marins, tels que coraux, hippocampes, dauphins et requins.

L'opération nommée « Thunderball », déclenchée dans les locaux d'INTERPOL à Singapour, a également permis la saisie d'une moitié de tonne de pièces de pangolin à destination de l'Asie au Nigeria et l'arrestation de trois suspects en Uruguay qui tentaient de faire passer en contrebande plus de 400 espèces sauvages protégées. Elle a mis en évidence la poursuite de l'engagement en ligne d'espèces sauvages, avec 21 arrestations en Espagne et la saisie en Italie de 1 850 oiseaux résultant de deux enquêtes menées sur internet. « Les crimes liés aux espèces sauvages prennent non seulement notre environnement de ses ressources, mais ont également

un impact sur la violence, le blanchiment d'argent et la fraude qui y sont associés », a déclaré le Secrétaire général d'INTERPOL, Jürgen Stock avant d'ajouter que la criminalité liée aux espèces sauvages est un double fléau qui dépouille l'environnement de ses ressources et qui a des répercussions bien plus profondes à cause de la violence, du blanchiment d'argent et de la fraude qui lui sont associés.

Ainsi, l'opération Thunderball est une action concrète qui cible les réseaux de criminalité transnationale tirant profit des activités illégales telles que le trafic et la commercialisation des espèces protégées. « Nous allons poursuivre nos efforts avec nos partenaires afin que les malfaiteurs qui violent les ressources naturelles subissent toutes les conséquences de leurs actes », a-t-il enfin précisé.

Ces actions sont d'une part, une approche durable pour lutter contre la criminalité organisée liée aux espèces sauvages et d'autre part, une nouvelle étape de partenariat opérationnel conjoint de première ligne pour apporter une réponse globale couvrant la détection, les arrestations, les enquêtes et les poursuites liées au trafic d'espèces sauvages. « Ce type d'initiative va être renouvelé afin, d'une part, de sensibiliser davantage la communauté mondiale chargée de l'application de la loi à la gravité de la criminalité mondiale liée aux espèces sauvages et, d'autre part, de mieux coordonner les efforts interservices, notamment l'engagement des groupes de la société civile, pour détecter et dissuader les réseaux de criminalité liés aux espèces sauvages », a déclaré Kunio Mikuriya, secrétaire général de l'OMD.

Selon la secrétaire générale de la CITES, Ivonne Higuero, il est important de mettre un terme aux agisse-



ments des malfaiteurs qui mettent en péril les moyens de subsistance, la sécurité, les économies et la durabilité de la planète en exploitant illicitement les espèces de faune et de flore sauvages. « L'opération Thunderball envoie un message clair ; nous allons continuer à coopérer étroitement avec nos partenaires du Consortium international de lutte contre la criminalité liée aux espèces sauvages (ICWC) pour appuyer

les efforts d'application de la CITES et répondre à la criminalité liée aux espèces sauvages, en déployant nos capacités et notre expertise collectives, afin de tout mettre en œuvre et de réprimer sévèrement les auteurs d'infractions visant les espèces sauvages », a-t-elle déclaré.

Au Togo, l'ONG Eco Activists for Governance and Law Enforcement (EAGLE) dans son projet EAGLE-Togo, qui œuvre pour l'application

de la loi faunique et floristique en luttant contre les crimes environnementaux et la corruption collabore avec INTERPOL, pour lutter contre la criminalité faunique. En effet, le 07 mars dernier à Lomé, les agents d'Interpol en collaboration avec EAGLE-Togo, ont interpellé le nommé ALASSANI Razak, conducteur de véhicule long, en possession d'une pointe d'ivoire brute de 9 kilogrammes. Une suite d'enquête préliminaire menée conjointement par les deux structures susvisées, a permis d'interpeller le lendemain à Lomé Léon 2000, un deuxième nommé OUBOUTCHOU Idrissou, comme étant complice fournisseur de ladite pointe d'ivoire ; tous deux de nationalité togolaise. (EAGLE-Togo)

La lutte contre les braquages à Lomé : La patrouille met la main sur un repris de justice

L'insécurité due aux nombreux braquages enregistrés depuis le début de l'année 2019, ne laisse pas indifférente l'autorité en charge de la sécurité de la population. Du coup le ministère de la sécurité et la protection civile met les moyens nécessaires pour venir à bout de ces ennemis de la république. Si ce dispositif sécuritaire semblait au début être inefficace, les prouesses des équipes des patrouilles de ses derniers semaines ont une fois encore démontré la capacité de l'armée togolaise à gérer la situation.

Dans la perspective d'assurer la sécurité à la population togolaise, des équipes des forces de l'ordre, comme à l'accoutumée font les rondes 24h/24 sur l'instruction du ministre de la Sécurité et la protection civile, le Général Yark Damehame. C'est ainsi que dans la nuit du jeudi 18 juillet 2019, les militaires en patrouille ont mis la main sur l'auteur du braquage qui avait eu lieu, quelques heures plus tôt dans la même journée dans le quartier de Kégué.

Selon les informations policières, il s'agit d'un certain « Gnani », un repris de justice, qui a été arrêté par la patrouille des militaires dans la

nuit du 18 juillet ». Selon une source, « il avait d'autres an-



Gal Yark Damehame, ministre de la Sécurité et de la protection civile

técédents et avait en sa possession, beaucoup de sachets contenant du cannabis. C'est un repris de justice. Il est sorti, cela ne fait pas encore six (6) mois », poursuit la

même source. Les deux autres personnes identifiées comme faisant partie de ce réseau et actuellement recherchées ont réussi à s'enfuir avec la somme de 200 000 de FCFA et 3 portables volés. L'individu interpellé croupit depuis le vendredi dernier à la prison civile de Lomé. Cette action des forces de l'ordre démontre à suffisance qu'avec

la collaboration de la population ce phénomène de braquage intempêté peut être réduit, voire éradiqué.

Daniel A.

CHRONIQUE
de la Semaine

CHAQUE
JEUDI DANS
LES KIOSQUES
LISEZ ET
FAITES LIRE